



Document d'Objectifs

du site Natura 2000 - FR 9112028

« ZPS des Hautes-Corbières »



Tome I

Version validée le 07 avril 2011



SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	4
Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?	4
Présentation générale.....	4
Les directives	5
Le Comité de pilotage ou COPIL.....	6
Le Documents d'objectifs ou DOCOB.....	6
L'opérateur local	7
Natura 2000 dans le département de l'Aude.....	7
II. PRESENTATION DU SITE.....	8
Fiche d'identité et localisation	8
Caractéristiques du milieu physique	8
Le climat.....	8
Géologie	9
Occupation des sols	10
Relief	11
Paysages	11
Les Corbières.....	11
La Vallée de l'Aude entre montagne et plaine.....	13
III. INTERETS ECOLOGIQUES	14
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	14
Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).....	15
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	15
Réseau Natura 2000.....	17
IV. CONTEXTE ADMINISTRATIF.....	18
Limites administratives.....	18
Les communes	18
Les communautés de communes	19
Les cantons	20
Territoires de projets et programmes de développement	20
Les Pays	20
Les zones défavorisées et indemnités compensatoires	20
Les Zones Rurales de Revitalisation (Z.R.R)	21
LEADER.....	21
Massif Pyrénéen	22
Sites inscrits et sites classés.....	23
Règlements d'urbanisme.....	24
Réorganisation foncière, AFAP et Remembrement.....	25
V. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	27
Population	27
Caractéristiques générales	27

Tendance démographiques.....	28
Habitations : résidences principales et secondaires.....	30
Les bassins de vie	30
Les principales activités économiques	32
L'agriculture	32
La forêt	36
L'industrie	43
Le tourisme	44
Les activités de loisirs et usages.....	44
La chasse, une activité traditionnelle	44
Les sports de plein air	46
Synthèse des enjeux socio-économiques	48
VI. STRUCTURE DE VEGETATION	49
Méthodologie	49
Etat de conservation	50
Structure de végétation	50
Caractérisation des grands types d'habitats	51
VII. INVENTAIRES AVIFAUNISTIQUES.....	53
Méthodologie	53
Les espèces.....	54
Liste des espèces « attendues »	54
Analyse écologique des espèces présentes.....	55
Liste des espèces présentes et état de conservation.....	65
Synthèse.....	68
VIII. Les enjeux de conservation.....	69
Hiérarchisation des enjeux	69
Méthodologie.....	69
Hiérarchisation des espèces	70
Cartographie des enjeux de conservation	72
Objectifs de conservation	72
Liste des objectifs de conservation.....	72
Relations entre les milieux ou activités et l'avifaune et menaces potentielles	72
Stratégies de gestion et actions en faveur de la protection et la connaissance des espèces.....	76
BIBLIOGRAPHIE	78
ANNEXES	I
Annexe 1 : Fiches-espèces.....	I
Annexe 2 : Abréviations et acronymes	II
Annexe 3 : Glossaire	III
Annexe 4 : Arrêté du 25 avril 2006.....	V

Maître d'ouvrage

MEDDTL – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
Suivi de la démarche : Catherine CHAIX et Christine MEUTELET de la DDTM

Structure porteuse

Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet

Opérateur

Communauté de communes du Massif de Mouthoumet avec l'appui technique de la LPO Aude et de l'ADHCO/CPIE des Hautes-Corbières

Rédaction du document d'objectifs

Coordination : LEONARD Alexandra, chargée de mission Natura 2000

Rédaction : LEONARD Alexandra (CdC Mouthoumet), MIQUEL Guillaume (CPIE des Hautes-Corbières), ROULLAUD Yves (LPO Aude)

Relecture : ROULLAUD Yves (LPO Aude), TELLIER Sébastien (DREAL), MEUTELET Christine (DDTM)

Cartographie : Structure de végétation : PARMAIN Vincent (ONF Aude/Pyrénées-Orientales), Cartographie d'espèces : BOURGEOIS Mathieu , GAUTIER Doriane et Roullaud Yves (LPO Aude), Autres : LEONARD Alexandra (CdC Mouthoumet) et MIQUEL Guillaume (CPIE des Hautes-Corbières)

Référence à utiliser

LEONARD, A. *et al.* (2011), **Document d'Objectifs du site Natura 2000 – FR 9112028 « ZPS Hautes-Corbières »**, *Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet*, Mouthoumet, 81p. + annexes.

Merci à tous les élus, techniciens et acteurs du territoire qui ont participé, chacun à leur façon, à l'élaboration de ce premier tome. Nos échanges ont toujours été très enrichissants.

I. PREAMBULE

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Présentation générale

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité d'espèces animales ou végétales identifiées et de leurs habitats. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Ce réseau est basé sur la publication de deux Directives européennes :

- Directive « Habitats Faune Flore » du 21 mai 1992 qui doit contribuer à assurer le maintien de la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.
- Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 qui concerne la protection des oiseaux sauvages et des milieux dont ils dépendent.

Chaque Etat membre a ainsi été chargé d'identifier et de désigner sur son territoire des Zones de Protection Spéciale (ZPS^{*1}) au titre de la Directive « Oiseaux », et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC^{*}) au titre de la Directive « Habitats ». L'ensemble des ces sites (ZPS et ZSC) forme à l'échelle de l'Union Européenne, le réseau Natura 2000.

L'objectif du réseau Natura 2000 est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces dits « d'intérêt communautaire » car ils sont en forte régression ou en voie de disparition à l'échelle européenne. Il doit également contribuer à la mise en place d'un développement durable en cherchant à concilier au sein des sites qui le composent les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces en cause avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales. La préservation de la biodiversité dans ces espaces doit donc intégrer la prise en compte des intérêts des acteurs locaux.

Les sites Natura 2000 sont des espaces gérés avec tous les usagers, de telle sorte qu'ils puissent préserver leur richesse biologique et leur identité en maintenant les activités humaines.

La France a opté pour la gestion de ses sites Natura 2000 par la voie de la concertation et de la contractualisation, en s'appuyant sur la base du Document d'Objectifs (DOCOB^{*}). Des moyens financiers spécifiques sont mis en œuvre pour accompagner cette démarche. Ils permettent de soutenir les activités favorables aux espèces et habitats, de corriger les évolutions défavorables et de restaurer les milieux. Cette politique est co-financée par l'Union Européenne, les ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture, et les collectivités locales.

¹ Les astérisques renvoient aux annexes 2 et 3 : Glossaire et abréviations.

Dans la logique de la démarche Natura 2000 visant à concilier activités humaines et préoccupations environnementales, les projets d'aménagement ne sont pas nécessairement incompatibles avec les objectifs de préservation. Toutefois étant susceptibles d'affecter de façon notable le milieu naturel, ils doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation d'incidences. L'objectif de cette procédure est d'identifier les éventuels impacts directs et indirects, et s'ils ne peuvent être évités par cette analyse en amont du projet, de les prévenir par la mise en place de mesures d'adaptation ou de compensation visant à en atténuer ou éliminer les dommages.

La désignation d'un site dans le réseau Natura 2000 assure donc une protection accrue du patrimoine naturel, en étroite concertation avec les utilisateurs du site. Ces sites sont reconnus au niveau européen comme étant des espaces de biodiversité préservée par leur gestion passée et l'engagement des acteurs présents à en assurer la conservation.

Les directives

- Directive « Habitats Faune Flore » 92/43/ CEE du 21 mai 1992 : elle est la contribution de l'Europe à la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité, adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

Cette Directive liste des habitats naturels (Annexe I) et des espèces autre que les oiseaux (Annexe II) d'intérêt communautaire qui justifient la désignation de Sites d'Importance Communautaire qui constituent le réseau Natura 2000.

Le site des Hautes-Corbières a été désigné au titre de la Directive « Oiseaux » :

- Directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979 :

Elle vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne, en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Cette directive n'avait pas pour but initial la création du réseau Natura 2000, elle a été intégrée à la Directive « Habitats ». C'est pourquoi certaines annexes de cette directive « Oiseaux » n'ont pas de liens directs avec le réseau Natura 2000.

La directive Oiseaux impose aux États membres de prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats des oiseaux. Afin de maintenir la diversité des habitats de ces oiseaux, la directive préconise la création de zones de protection, l'entretien et l'aménagement des habitats situés à l'intérieur comme à l'extérieur des zones de protection, la création de biotopes ou le rétablissement des biotopes détruits.

Les 74 espèces classées en **annexe I** bénéficient de mesures de protection spéciales de leurs habitats qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière. La liste des **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO*)** a dans certains cas servi de base pour désigner les ZPS.

L'**annexe II** regroupe les espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces. Elle est divisée en deux parties : les 24 espèces de la première partie peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive oiseaux tandis que les 48 espèces de la deuxième partie ne

peuvent être chassées que sur le territoire des États membres pour lesquels elles sont mentionnées.

L'**annexe III** énumère les 26 espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés. La 3ème partie de l'annexe III regroupe les 9 espèces pour lesquelles des études doivent déterminer le statut biologique et les conséquences de leur commercialisation.

L'**annexe IV** porte sur les méthode de chasse, de capture et de mise à mort interdits. Toutefois des dérogations peuvent être faites dans l'intérêt de la santé et sécurité publiques, de la sécurité aérienne, pour prévenir les dommages importants aux cultures, aux bétails, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux, pour la protection de la faune et de la flore, à des fins de recherche et d'enseignement, de repeuplement, de réintroduction et pour l'élevage se rapportant à ces actions. Ces dérogations sont strictement contrôlées par la Commission européenne.

Le Comité de pilotage ou COPIL

Le COPIL* est un organe de concertation pour chaque site qui est mis en place par le Préfet. Ce comité est présidé par un élu membre du comité et regroupe l'ensemble des représentants des acteurs concernés par le site Natura 2000 : collectivités, propriétaires, associations, agriculteurs, usagers, scientifiques. Il conduit l'élaboration du DOCOB*, suit sa mise en œuvre et veille à son actualisation.

Le Président du Comité de Pilotage de la ZPS Hautes-Corbières est M. BARO Hervé, Président de la Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet.

Le Documents d'objectifs ou DOCOB

Le DOCOB est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

En tant que document directeur de l'ensemble des paramètres d'un site Natura 2000, le DOCOB comprend :

- ▶ Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection qui y sont le cas échéant applicables, les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières ;
- ▶ les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;

Ceci constitue le contenu du premier tome.

- ▶ des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs ;
- ▶ un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;
- ▶ l'indication des dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- ▶ les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Il est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes situées à l'intérieur du périmètre du site.

L'opérateur local

La Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet a été désignée par le comité de pilotage pour être l'opérateur technique chargé de porter l'élaboration du DOCOB sur le site des Hautes-Corbières.

Pour réaliser ce travail, la Communauté de communes du Massif de Mouthoumet a travaillé en partenariat avec l'ADHCO/CPIE* des Hautes-Corbières et la LPO** Aude qui viennent en appui technique.

La LPO Aude a effectué les inventaires ornithologiques et l'ONF* a effectué la cartographie de la structure de végétation.

Natura 2000 dans le département de l'Aude

Cf. carte n°1 de l'Atlas

Le réseau départemental de sites Natura 2000 comprend 32 sites terrestres ou mixtes (terrestres et marins) soit 249 900 ha de surface ce qui représente 39% de la superficie totale du département, situant l'Aude comme le département le plus concerné par le réseau Natura 2000 (en dehors des sites marins) en France. Ces sites se répartissent ainsi :

- 18 sites désignés au titre de la Directive « Habitats », pour une surface totale de 84 773 ha soit 13% de la superficie du département,
- 15 sites désignés au titre de la Directive « Oiseaux », pour une surface totale de 222 125 ha soit 35% de la superficie du département,
- 3 sites en mer dont un désigné au titre de la Directive « Oiseaux » et deux désignés au titre de la Directive « Habitats ».

Un site peut-être désigné au titre de l'une ou l'autre des Directives, ou au titre des deux Directives sur la base d'un même périmètre ou de deux périmètres différents. C'est pour cela que parfois deux sites se superposent.

Le site Natura 2000 des Hautes-Corbières a été désigné en 2006 au titre de la Directive « Oiseaux ».

* renvoie aux glossaire et abréviations

II. PRESENTATION DU SITE

Fiche d'identité et localisation

Le site des Hautes-Corbières est situé dans le sud du département de l'Aude, dans le secteur des Corbières. Le périmètre est à cheval sur **43 communes**, concernées en totalité ou pour partie de leur territoire.

Cf. carte n°2 et 3 de l'Atlas

Type de site : **Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)** désigné

Désignation : le **25 avril 2006** au titre de la **Directive « Oiseaux »** (voir annexe 4)

Région biogéographique* : **méditerranéenne**

Nom du site : **Hautes-Corbières**

Code : **FR 9112028**

Région : **Languedoc-Roussillon**

Département : **Aude**

Altitude : **de 220m à 924m**

Surface du site : **28398 ha**

Population totale estimée² : **8160 habitants**

Date du premier COPIL* : **1^{er} avril 2010**

Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage : **Communauté de Communes du massif de Mouthoumet**

Opérateur : **Communauté de Communes du massif de Mouthoumet avec l'appui technique de l'ADHCo/ CPIE* des Hautes-Corbières et de la LPO* Aude**

Réseau Natura 2000 : Ce site croise les SIC suivants :

FR9101458 : **Vallée du Torgan**

FR9101461 : **Grotte de Lavalette**

FR9101489 : **Vallée de l'Orbieu**

Caractéristiques du milieu physique

Le climat

Un climat de transition méditerranéen/atlantique avec influences montagnardes.

Le site Natura 2000 des Hautes-Corbières bénéficie d'un climat de transition entre deux zones climatiques : méditerranéenne à été sec à l'Est et atlantique avec une meilleure répartition des pluies à l'Ouest. La transition entre les deux zones bioclimatiques se situe environ entre les communes de Laroque-de-Fa et de Mouthoumet. Localement les caractéristiques varient selon l'altitude et l'exposition du versant.

En terme de végétation cela se traduit par différents étages : méso-méditerranéen du chêne vert, supra-méditerranéen du chêne pubescent, et montagnard de la hêtraie (altitude supérieures à 750m).

² Le périmètre ne suivant pas les limites administratives des communes, l'effectif indiqué ici est une estimation de la population à l'intérieur du site Natura 2000.

Tableau 1 : Moyennes des précipitations annuelles de 1966 à 1990

Poste et altitude	Hiver (mm)	Printemps (mm)	Été (mm)	Automne (mm)	Total (mm)
<i>Arques (357m)</i>	261	264	139	217	754
<i>Vignevieille (240m)</i>	303	251	120	223	897
<i>Couiza (222m)</i>	208	203	124	162	697

Précipitations : la pluviosité annuelle est assez élevée, supérieure ou égale à 700mm pour les stations d'Arques et Vignevieille. Elle augmente avec l'altitude et l'éloignement de la mer. Les saisons les plus arrosées sont l'hiver et le printemps (60% du total annuel).

Sur le secteur le plus à l'Est du site qui présente des influences méditerranéennes marquées, à l'automne peuvent se former des épisodes de pluies diluviennes, on parle alors de pluies cévenoles. A cette saison, sous l'effet de vents convergents, le contraste entre des masses d'air froid en altitude en provenance du nord et des masses d'air chaud et humide en provenance de la Méditerranée, entraîne la formation de puissants orages. Lorsqu'un tel événement est localisé sur un bassin versant qui concentre fortement le ruissellement, il peut entraîner des crues catastrophiques, comme celle survenue les 12 et 13 novembre 1999 où plus de 400mm ont été recueillis en 36 heures sur 4 départements, avec une pointe supérieure à 600mm dans les Corbières (source Météo France).

Tableau 2 : Données thermométriques de 1981 à 1990

Poste et altitude	Température moyenne annuelle (°C)	Moyenne du mois le plus chaud (juillet) (°C)	Moyenne du mois le plus froid (janvier) (°C)	Amplitude ³ (°C)	Durée de la saison de végétation ⁴
<i>Auriac (390m)</i>	11,7	20,4	4,5	27,5	15.02/15.12
<i>Limoux (230m)</i>	13,2	22,4	5,7	26,4	15.01/15.12

Températures : pour ces deux stations, on observe des températures annuelles assez douces, 11,7°C de moyenne annuelle à Auriac avec une moyenne du mois le plus froid qui ne descend pas en dessous de 4,5°C. C'est un climat avec des hivers « tempérés à froids » sur les parties hautes.

Géologie

Le site Natura 2000 des Hautes-Corbières peut être défini par une histoire géologique très mouvementée, marquée par les deux orogénèses hercynienne (350-245 Ma) et pyrénéenne (55-45 Ma) qui ont généré une grande richesse lithologique et un relief accusé sur une forte partie du territoire.

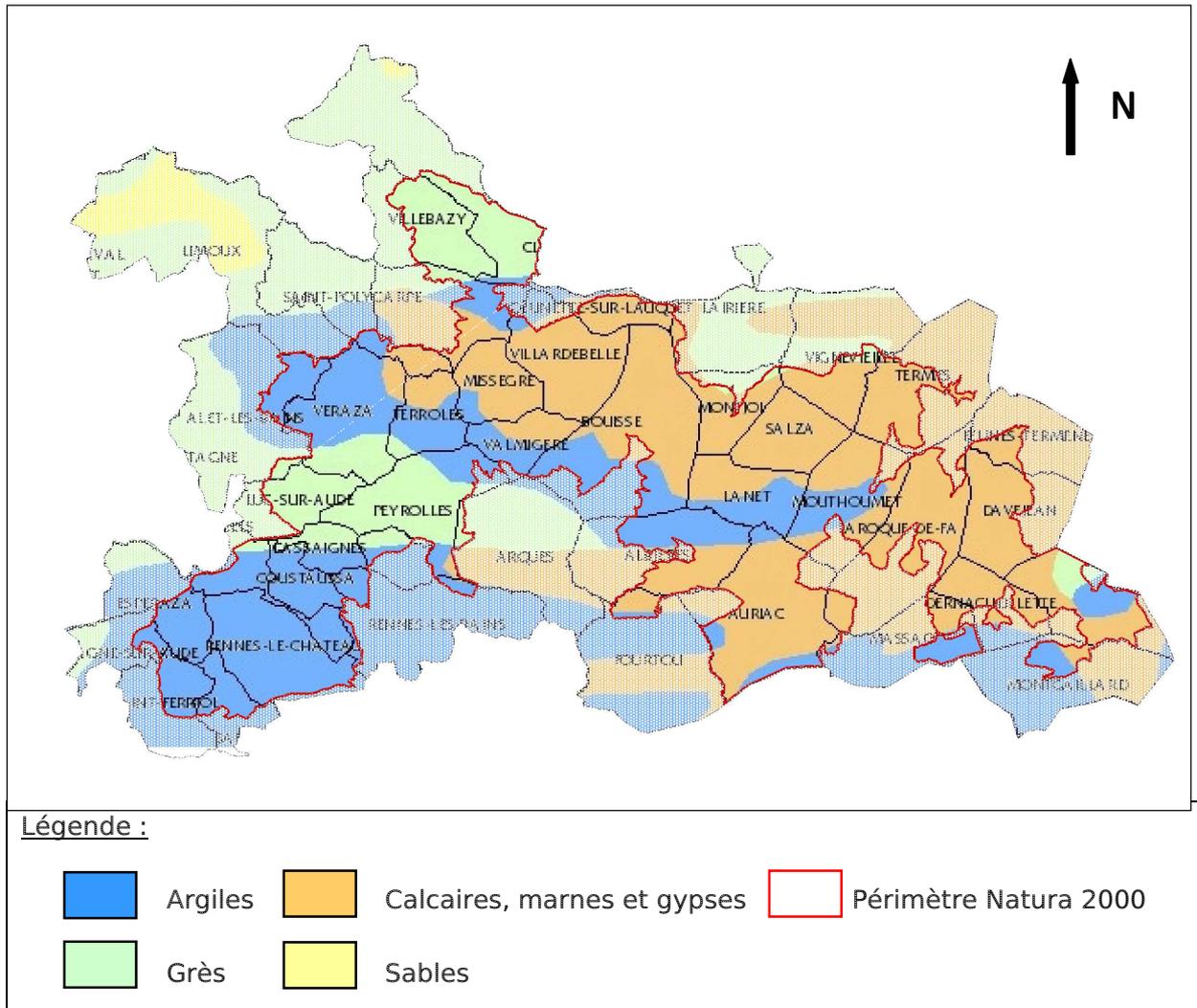
³ Amplitude: moyenne des maximums du mois le plus chaud – moyenne du mois le plus froid

⁴ Durée de la saison de végétation : jours de température moyenne supérieure à 5°C

Au Sud d'un axe qui va de Limoux à Sigean se trouvent des terrains primaires (massif de Mouthoumet) de natures diverses, à dominante siliceuse, puis des terrains secondaires également variés mais à dominante calcaire. Les sols généralement calcaires, sont pauvres, superficiels laissant apparaître de larges lithosols (sol peu évolué).

Lithosol : A l'intérieur même du site Natura 2000, on retrouve essentiellement trois types de roches dominantes : au Nord et à l'Est du site du calcaire, du gypse et des marnes ; la partie centrale et le Sud-Ouest sont caractérisés par des argiles ; et enfin deux petits secteurs de grès situés sur les communes de Villebazy, St-Hilaire, Luc-sur-Aude et Peyrolles.

Carte lithologique simplifiée (représente les roches dominantes du sous-sol, BRGM.)



Occupation des sols

Cf. carte n°4 de l'Atlas

Elle se traduit par une mosaïque de milieux naturels : bois, landes, prairies, cultures et milieux rocheux qui sont à l'origine d'une forte biodiversité et présentent donc un intérêt avifaunistique* non négligeable. Il y a très peu de surface urbaine, et le peu de territoire artificialisé est situé sur les communes de l'ouest du site, dans la vallée de l'Aude.

C'est un territoire très boisé, puisque 50% de la ZPS sont couverts par des milieux forestiers. Cette forte couverture forestière résulte en partie de la déprise agricole sur le territoire qui

* renvoie aux glossaire et abréviations

s'est traduit par un abandon progressif des zones de parcours ovins. Ces zones ont été colonisées petit à petit par les buis, les genévriers, les chênes pubescents et les chênes verts. On parle alors d'une fermeture du milieu. Cette évolution progressive est caractéristique de nombreux massifs de la région méditerranéenne.

Le reste de la superficie se répartie en 27% de territoires en mutation comprenant des zones de végétation arbustive en évolution, des landes et broussailles et de la végétation sclérophylle et 21% de territoires agricoles comprenant essentiellement des prairies, des pelouses et pâturages naturels, des systèmes culturaux et parcellaires complexes, des surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants.

Cette vision globale du site a toutefois fait l'objet d'une cartographie beaucoup plus détaillée présentée au chapitre VI.

Relief

Le site des Hautes-Corbières concerne un secteur de moyenne montagne, de transition entre mer et Pyrénées où les reliefs aux sommets arrondis culminent en moyenne à 600m d'altitude avec une altitude minimale de 220m et maximale de 924m. Le site est partagé entre des plateaux d'altitude (Mouthoumet, Rennes-le-Château), des reliefs collinaires, quelques lignes de crêtes qui se dégagent avec une orientation Est-Ouest, des secteurs de gorges (Orbieu) et à l'ouest du site, la vallée de l'Aude.

Paysages

Cf. carte n°5 de l'Atlas

L'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon réalisé par la DREAL L-R a pour objectif de mettre à disposition de tous une connaissance précise des paysages de la région, qui doit nourrir les politiques qualitatives d'aménagement du territoire conduites par l'État, la Région, les Départements ou les groupements de communes dans leurs prérogatives respectives. On y distingue deux échelles de description. D'une part les grands ensembles de paysages : les Corbières et la Vallée de l'Aude entre montagne et plaine, pour le site qui nous intéresse et d'autre part, les unités de paysages qui décrivent de manière plus fine ces deux ensembles de paysage.

Les Corbières

Des reliefs complexes et riches : les Corbières, petites sœurs des Pyrénées, s'étendent entre le Pech de Bugarach (1230 mètres) et la Montagne d'Alaric (600 mètres). Elles forment un vaste ensemble rectangulaire délimité par la vallée de l'Aude, au nord et à l'ouest, la vallée de l'Agly, au sud, et la Méditerranée à l'est : les cours d'eau s'écoulent ainsi dans toutes les directions érodant le massif dans tous les sens. Au travail de l'eau s'ajoute la structure géologique complexe qui donne aux Corbières ses paysages multiples et contrastés : vertes forêts des Corbières occidentales, vallées viticoles et "alpages" du pays de Bouisse, petites collines et impressionnantes falaises des Hautes-Corbières.

Les paysages boisés des Corbières occidentales : subissant une influence plus océanique, le massif des Corbières occidentales se distingue nettement des Corbières orientales par des forêts plus denses et une rareté des cultures. Le site des Hautes-Corbières se situe en majorité dans la zone des Corbières occidentales.

La géologie complexe du Massif de Mouthoumet : au centre des Corbières, le socle ancien réapparaît, mettant à jour des calcaires et schistes de l'ère primaire. Les reliefs aux sommets arrondis, forment des croupes et dépressions en altitude (au-dessus de 500 mètres), de Bouisse à Terroles. Cette situation particulière offre des paysages étonnants de pâturages, presque "d'alpages" avec pour toile de fond les sommets grandioses des Hautes-Corbières et des Pyrénées. Ce plateau est entaillé par les gorges de l'Orbieu. La vallée du Riالسسه (les terres rouges entre Serres et Arques) se rapproche de la vallée de l'Aude et présente des paysages atypiques plutôt secs et arides entre les Hautes-Corbières boisées et les pâturages.

Déclinaison des unités de paysages des Corbières :

Les Hautes-Corbières méditerranéennes : entre la plaine de Durban-Corbières à l'est et la vallée de l'Orbieu à l'ouest, au sud d'une faille géologique s'allongeant d'Albas à Saint-Polycarpe, les reliefs sont nettement marqués et forment les Hautes-Corbières méditerranéennes. Dans ce territoire reculé et isolé où la vigne et la garrigue sont présentes, les villages dépeuplés se font rares et restent à l'écart des zones urbanisées du sillon audois et du littoral. **Cette unité de paysage concerne tout le secteur Est de la ZPS.**

Les pâturages autour de Bouisse : au centre des Corbières, de Bouisse à Terroles, le massif ancien apparaît, mettant au jour les schistes et calcaires de l'ère primaire. Fortement érodé, il présente un relief aplani avec des sommets arrondis et des plateaux, dessinant un paysage inattendu de pâturages perchés à 500 mètres d'altitude. Ils sont délimités dans tous les sens par des vallées profondes. **Cette unité de paysage concerne le secteur central de la ZPS.**

Les terres rouges de la vallée du Riالسسه : le petit cours d'eau du Riالسسه s'écoule entre les montagnes des Hautes-Corbières et les plateaux pâturés de Bouisse, formant une vallée qui s'ouvre sur la vallée de l'Aude. **Cette unité de paysage concerne un petit secteur de la ZPS sur les communes de Peyrolles, Véraza, Luc-sur-Aude, Cassaignes et Serres.**

Les Hautes-Corbières montagnardes : la partie ouest des Hautes-Corbières bénéficie d'un climat plus humide aux influences montagnardes, venues des Pyrénées toutes proches, et océaniques. Les vignes ont totalement disparu et laissent place aux pâturages et prairies. La forêt se fait aussi plus dense et les essences de feuillus dominent sur les pentes boisées. **Cette unité de paysage concerne un petit secteur Sud central et se répartit sur les communes suivantes : Albières, Auriac, Fourtou et Rennes-les-Bains.**

Les petites Corbières occidentales : les petites Corbières occidentales constituent la pointe nord-ouest des Corbières. C'est un ensemble homogène de reliefs qui forme un massif s'élevant de 400 à 600 mètres d'altitude. **Cette unité de paysage concerne les communes de Caunette-sur-Lauquet, St-Hilaire et Villebazy.**

La vallée de l'Orbieu autour de Lagrasse : après la traversée du massif de Mouthoumet, l'Orbieu s'écoule vers le nord et forme une vallée. La rivière dessine un lit tortueux qui entaille l'avant-pays des Corbières aux reliefs peu élevés (environ 200 à 400 mètres d'altitude). **Cette unité de paysage concerne seulement un petit secteur nord-est de la ZPS sur les communes de Termes, Vignevielle et Lairière.**

La Vallée de l'Aude entre montagne et plaine

À l'aval du défilé de la Pierre-Lys, aux gorges étroites, succède la Haute Vallée de l'Aude moins encaissée. Les pentes se font plus sèches et moins boisées, tandis que le fond, plutôt étroit, accueille d'anciennes villes industrielles, chacune d'elles s'inscrivant dans un bassin qui lui est propre :

- au sud, Quillan et Espéras occupent une vallée encore étroite, peu cultivée et aux pentes peu boisées,
- puis au nord de "l'Étroit d'Alet" la vallée s'élargit, les pentes s'adoucissent et sont cultivées en vignes autour de la ville de Limoux.

À l'est de la vallée proprement dite, une unité se distingue :

- autour de Rennes-le-Château, un plateau cultivé surplombe la vallée et la liaison visuelle est telle que l'on ressent facilement l'appartenance de ce territoire à la vallée de l'Aude en contrebas, de même, la plaine qui s'étend de Villar-Saint-Anselme à Saint-Hilaire n'est pas directement située dans la vallée de l'Aude : toutefois la vigne dominante dessine des paysages semblables à ceux que l'on retrouve autour de Limoux.

Déclinaison des unités de paysages de la vallée de l'Aude entre montagne et plaine :

La vallée de l'Aude de Quillan à Alet-les-Bains : Les gorges de la Pierre-Lys dessinent le seuil entre le fleuve Aude torrentueux et montagnard à l'amont et la haute vallée de l'Aude qui s'ouvre à l'aval. De Quillan à Alet-les-Bains, cette haute vallée encaissée présente un fond étroit, bordé de longues et hautes pentes raides. Elle constitue une frontière entre les reliefs qui la délimitent nettement : les Hautes-Corbières à l'est et le Quercorb à l'ouest, et se prolonge au sud par le Limouxin. **C'est le secteur de la ZPS le plus à l'Ouest, et concerne 7 communes du site.**

Le plateau de Rennes-le-Château : ce plateau constitue l'ultime avancée des reliefs des Hautes-Corbières vers l'ouest, en surplomb au-dessus de la vallée de l'Aude. Seuls trois villages occupent ce territoire perché et isolé : Rennes-le-Château, Granès et Saint-Ferriol. **Cette unité de paysage concerne le secteur Sud-Ouest de la ZPS.**

La plaine perchée de Saint-Hilaire : Les quatre villages qui occupent ce territoire restent relativement isolés et à l'écart de la pression urbaine de la vallée de l'Aude pourtant toute proche. **Cette unité de paysage concerne un tout petit secteur Nord-Ouest de la ZPS situé sur la commune de Villebazy.**

La vallée de l'Aude et le Limouxin : Cette unité de paysage se situe au Nord-Ouest de la ZPS et n'en fait pas partie.

III. INTERETS ECOLOGIQUES

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Cf. carte n°6 de l'Atlas

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique constitue un recensement du patrimoine naturel français. Il représente une des bases scientifiques majeures de la politique de préservation de la nature en France. L'inventaire des ZNIEFF est un document de connaissance, il n'a pas de valeur juridique en lui-même. Les ZNIEFF permettent en amont d'une étude environnementale et de planification d'identifier la richesse patrimoniale du site.

Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes
- ZNIEFF de type I : écosystèmes de grand intérêt biologique ou écologique de petite superficie, à l'intérieur des ZNIEFF type II caractérisés par la présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou typiques du patrimoine naturel régional

Les données du premier inventaire ZNIEFF du Languedoc-Roussillon ont été publiées en 1994. Depuis, le territoire a évolué et les connaissances scientifiques se sont enrichies. C'est pourquoi, le Ministère chargé de l'Environnement a lancé un programme pour actualiser les ZNIEFF. A la lumière du bilan du premier inventaire, la méthode de définition des ZNIEFF a été renouvelée par le MNHN poursuivant 3 objectifs principaux : une justification scientifique plus rigoureuse de l'identification de chaque zone et son contour ; une harmonisation et une standardisation de l'information permettant une plus large utilisation de l'inventaire ; et une transparence du contenu et de la réalisation de l'inventaire afin de garantir une meilleure prise en compte à tous les niveaux d'utilisation.

Dans notre région, l'actualisation des ZNIEFF a été conduite de fin 2004 à 2010. Validé par le CSRPN*, l'inventaire actualisé fait aussi l'objet d'une validation par le MNHN*. Les ZNIEFF présentées sont celles de nouvelle génération.

2 ZNIEFF de type II se superposent au site Natura 2000 des Hautes-Corbières, avec un total de surface dans la ZPS = 27 930 ha :

- Corbières centrales
- Corbières occidentales

20 ZNIEFF de type I, total de surface = 5 649 ha :

- Cascade de Dernacueillette et pelouses de l'Arquette
- Clape de Termes et Pech Sec
- Crête du Ramaret et de la Serre de Massac
- Forêt Domaniale du Riassesse

* renvoie aux glossaire et abréviations

- Gorges de l'Orbieu
- Grotte et ruisseau de Lavalette
- Malboisie, Bois d'Ournes et Mine de la Ferronnière
- Milobre de Massac et Roc de Lauze Couloubrière
- Montagne de Tauch
- Moyenne vallée du Sou et de l'Orbieu
- Pelouses du col des Fourches
- Pelouses du Milobre de Bouisse
- Pelouses du plateau de Rennes-le-Château
- Pla de Ferriol
- Rivière du Lauquet et ruisseaux de Guinet et de l'Alberte
- Ruisseau du Libre
- Vallée de la Sou
- Vallée du Sou à Termes
- Vallée du Torgan
- Vallon du ruisseau de Laurio

Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Cf. carte n°6 de l'Atlas

Les **Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO*)** ont été définies en 1979 en application de la directive Oiseaux, afin de déterminer les espaces à forte valeur patrimoniale. L'inventaire des ZICO constitue une source importante d'informations relatives au statut des espèces patrimoniales, des habitats qu'elles occupent et des mesures de conservation qui y sont appliquées. Seule la ZICO des Hautes-Corbières croise le périmètre du site Natura 2000 et a servi en partie à la désignation de celui-ci.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Cf. carte n°7 de l'Atlas

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements peuvent prendre l'initiative d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de certains territoires remarquables.

La politique de préservation des espaces naturels a été définie par le Conseil Général de l'Aude dans un Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles approuvé en décembre 2010.

Un Espace Naturel Sensible est un site qui présente une valeur patrimoniale au regard de ses caractéristiques paysagères, de sa richesse naturelle et de sa fragilité.

Grâce à la Taxe des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), le Conseil Général développe ses actions de préservation en devenant propriétaire de sites naturels, les ENS, qu'il se doit d'ouvrir au public. Parmi les 16 ENS du département de l'Aude, celui de Borde Grande se trouve en limite sud du périmètre du site.

Parallèlement à la gestion de ces propriétés, le Conseil Général a défini les territoires qu'il souhaitait préserver grâce à un inventaire des sites naturalistes audois. Suite à cet inventaire, 219 sites ont été retenus et hiérarchisés en 2010 : 29 se trouvent sur le territoire Natura 2000 des Hautes Corbières

Ainsi, le département de l'Aude peut compléter sa politique de préservation en soutenant financièrement des actions de préservation de la biodiversité et de mise en valeur de sites naturels, provenant de différents porteurs de projets, sur les sites inventoriés (voir tableau 3).

Tableau 3 : Liste des sites ENS avec inventaires naturalistes

Code du site	Nom du site	Surface du site (ha)	Niveau de connaissance
59	Vallée du Torgan	939,4	Moyen à bon, recherches botaniques et phytosociologiques sur les ripisylves*
60	Mont Tauch	2067	Bon
62	Nitable Roc et Serre de Coste Raste	759,1	Moyen à bon, inventaire des cours d'eau à préciser
63	Roc de Matefagine	515,5	Bon
64	Pech de Courcouyol	216,3	Moyen, inventaires faunistiques très incomplets, prévoir l'inventaire des passereaux, des insectes, et des reptiles.
66	Crête du Ramaret et de la Serre de Massac	318,8	Bon
67	Pla de Ferriol et Ladevèze	291,2	Bon
68	Col des Fourches et pelouses de la Clape	113,8	Bon
69	Gorges de l'Orbieu	999,4	Bon
70	Sarrat de Germa	415,9	Bon
71	Cascade de Dernacueillette et pelouses de l'Arquette	117,6	Bon
73	Pelouses de Borde Grande et de Laroque-de-Fa	236,4	Bon
79	Bois de Crausse, de Labenc et de Greffeil	607,6	Bon
82	Roc du Crémaillou	79,43	Moyen à bon, connaissances botaniques à préciser
86	Milobre de Massac	508,3	Bon
87	Milobre de Bouisse	216,7	Très bon
89	Pelouses de Bouisse	475	Bon
91	Pelouses de Malboisie et bois d'Ournes	552,8	Bon
93	Pech Cardou et forêt domaniale du Riassesse	1009,4	Bon
94	Missègre	160	Moyen, (inventaires floristiques) à mener
95	Prairies de Véraza	60,7	Moyen
97	Ruisseau de Guinet	23,4	Bon
101	Plateau de St Salvayre et grotte de Lavalette	856	Bon
102	Pelouses du col de l'Homme Mort et de la Rabassol	327	Bon
103	Butte d'Albières	326,7	Moyen, inventaires à prévoir
104	Vallon du ruisseau du Laurio et falaises d'Auriac	119,5	Bon
108	Plateau de Rennes-le-Château	735	Bon
109	Pelouses du Castillou et terres rouges de Peyrolles	901,1	Bon
216	Fleuve Aude	1505	Moyen à bon, prospector pour les populations aquatiques entre Quillan et St Nazaire d'Aude

Réseau Natura 2000

Le site des Hautes-Corbières, désigné pour les oiseaux, croise plusieurs sites Natura 2000 désignés au titre de la directive Habitats :

- La Vallée de l'Orbieu, à l'est, recoupe le site sur le tiers de sa superficie. Le DOCOB de la Vallée de l'Orbieu est en phase d'animation depuis juillet 2010.
- La Vallée du Torgan, au sud-est, est peu concernée par les Hautes-Corbières (187 ha sur 1 009 ha du site)
- La grotte de Lavalette, située sur la commune de Véraza est un site de faible superficie (115 ha) totalement superposée par le site des Hautes-Corbières.

Dans une logique de continuité territoriale propre au réseau, la ZPS des Hautes-Corbières se trouve en limite de 3 autres ZPS : Plateau de Sault, Corbières Occidentales et Basses Corbières.

Synthèse : ces nombreux inventaires caractérisent le site des Hautes-Corbières, démontrant son grand intérêt patrimonial, au delà des seules espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Ces inventaires fournissent une base de connaissance scientifique du patrimoine naturel préalable aux inventaires menés pendant l'élaboration du DOCOB.

IV. CONTEXTE ADMINISTRATIF

Limites administratives

Les communes

Cf. carte n°3 de l'Atlas

Le périmètre du site Natura 2000 des Hautes-Corbières, superpose 43 communes concernées tout ou partie par le site.

Tableau 4 : Tableau des surfaces communales et site Natura 2000

Communes	Surface dans la ZPS (ha)	% Surface de la ZPS	% Surface communale comprise dans la ZPS	Surface communale totale ha
Lanet	898,78	3,16%	100,00%	898,78
Salza	847,20	2,98%	100,00%	847,20
Missègre	750,22	2,64%	100,00%	750,22
Terroles	664,64	2,34%	100,00%	664,64
Cassaignes	380,34	1,34%	99,94%	380,56
Coustaussa	453,64	1,60%	99,73%	454,85
Véraza	1547,07	5,45%	98,48%	1570,96
Valmigère	592,06	2,08%	95,70%	618,68
Rennes-le-Château	1411,61	4,97%	94,69%	1490,75
Peyrolles	1428,57	5,03%	93,77%	1523,45
Villardebelle	1166,07	4,11%	86,72%	1344,71
Couiza	597,38	2,10%	83,41%	716,20
Auriac	1812,58	6,38%	82,10%	2207,75
Mouthomet	1112,89	3,92%	79,32%	1403,08
Bouisse	2099,67	7,39%	79,24%	2649,78
Maisons	909,70	3,20%	75,57%	1203,83
Montjoi	573,12	2,02%	73,41%	780,72
Caunette-sur-Lauquet	356,32	1,25%	72,09%	494,23
Davejean	934,07	3,29%	68,38%	1366,08
Luc-sur-Aude	532,11	1,87%	67,03%	793,85
Villebazy	781,86	2,75%	64,04%	1220,88
Dernacueillette	486,44	1,71%	62,90%	773,40
Granès	345,48	1,22%	60,51%	570,98
Albières	1019,32	3,59%	59,58%	1710,91
Laroque-de-Fa	1132,68	3,99%	54,33%	2084,89
Serres	163,81	0,58%	38,88%	421,32
Esperaza	406,95	1,43%	38,75%	1050,13
Termes	713,97	2,51%	37,63%	1897,45
Saint-Ferriol	368,1	1,30%	36,58%	1006,24

Communes	Surface dans la ZPS (ha)	% Surface de la ZPS	% Surface communale comprise dans la ZPS	Surface communale totale ha
Belcastel-et-Buc	548,7	1,93%	36,17%	1516,89
Massac	402,99	1,42%	33,20%	1213,69
Vignevelle	557,15	1,96%	32,24%	1728,26
Saint-Hilaire	691,87	2,44%	28,74%	2407,52
Saint-Polycarpe	237,7	0,84%	17,15%	1385,59
Felines-Termenès	175,88	0,62%	17,15%	1025,65
Alet-les-Bains	386,86	1,36%	15,87%	2437,22
Campagne-sur-Aude	90,89	0,32%	15,25%	596,18
Rennes-les-Bains	274,78	0,97%	14,28%	1923,7
Montgaillard	230,84	0,81%	13,30%	1735,63
Fourtou	188,01	0,66%	8,88%	2118,08
Lairière	50,76	0,18%	3,79%	1339,98
Arques	60,79	0,21%	3,20%	1900,39
Limoux	4,88	0,02%	0,15%	3321,97

Les communautés de communes

Cf. carte n°8 de l'Atlas

Les 43 communes du site Natura 2000 sont regroupées en 5 intercommunalités différentes. La Communauté de Communes représentant le plus de surface dans le site Natura 2000 est celle du Massif de Mouthoumet (c'est la structure qui a la maîtrise d'œuvre de ce DOCOB), suivie par la CC du Pays de Couiza et enfin la CC du Limouxin et St-Hilairois.

Tableau 5 : les communautés de communes

Communauté de communes	Représentation dans le site Natura 2000	Part concernée par le site Natura 2000
Massif de Mouthoumet	45,15%	48,82%
Pays de Couiza	33,22%	30,97%
Limouxin et Saint-Hilairois	13,34%	9,87%
Aude en Pyrénées	4,27%	6,81%
Hautes-Corbières	4,02%	5,26%
Total	100%	Non cumulable

La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

- au titre des compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace

- au titre de compétences optionnelles :

- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Politique du logement et du cadre de vie- habitat
- Service public de l'assainissement collectif et non collectif

- Actions en faveur de la protection du milieu naturel
- Entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement primaire...

Les cantons

Cf. carte n°8 de l'Atlas

Le site Natura 2000 des Hautes-Corbières, comprend 6 cantons dont trois qui se distinguent nettement des autres par la proportion de leur territoire dans le site Natura 2000, il s'agit des cantons de Mouthoumet, Couiza et Saint-Hilaire.

Tableau 6 : les cantons

Canton	Représentation dans le site Natura 2000	Part concernée par le site Natura 2000
MOUThouMET	45,14%	45,36%
COUZA	26,40%	28,09%
ST-HILAIRE	13,33%	20,22%
LIMOUX	6,83%	8,29%
QUILLAN	4,27%	5,43%
TUCHAN	4,01%	5,72%
Total	100%	Non cumulable

Territoires de projets et programmes de développement

Les Pays

Cf. carte n°9 de l'Atlas

Deux Pays recourent le périmètre du site Natura 2000. Il s'agit du Pays Corbières-Minervois et du Pays de la Haute-Vallée de l'Aude. Ces deux zones s'appuient sur une charte de Pays qui définit les grandes lignes du projet de développement à l'échelle du territoire et ce, en dehors des champs de compétences obligatoires.

Le Pays Corbières-Minervois et le Pays de la Haute Vallée de l'Aude sont deux territoires de projet qui ont chacun comme structure porteuse un syndicat mixte. Bien que la réforme territoriale annoncée puisse avoir un impact sur ces territoires, il paraît judicieux de développer un partenariat entre les syndicats mixtes des Pays et la structure chargée d'animer le site Natura 2000, notamment pour tout ce qui concerne la valorisation touristique et, à travers celle-ci, la sensibilisation du public à la préservation des milieux naturels.

Les zones défavorisées et indemnités compensatoires

Le soutien aux exploitations agricoles des zones défavorisées permet de préserver l'espace naturel dans les régions où la production ou l'activité agricole souffrent de handicaps naturels. Il s'agit d'une mesure de longue date de la politique agricole commune (PAC) mise en place en 1975.

Le régime de soutien aux zones défavorisées fait partie intégrante de l'axe 2 de la politique de développement rural pour la période 2007-2013, qui vise à améliorer l'environnement et l'espace naturel en promouvant la gestion durable du territoire. Le règlement (CE) 1698/2005 du Conseil décrit les objectifs du régime de soutien aux zones défavorisées :

«Les aides relatives aux handicaps naturels dans les régions de montagne et les autres zones à handicap doivent contribuer, par le maintien de l'utilisation des terres agricoles, à la préservation de l'espace rural ainsi qu'à la sauvegarde et à la promotion des modes d'exploitation durables.»

Les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN*) sont versées aux agriculteurs pour les surfaces fourragères, situées en zone défavorisée, qui respectent le chargement défini au niveau départemental. L'aide est différenciée selon la zone géographique : zones de montagne et de haute montagne, zones de piémont, autres zones défavorisées simples et enfin zones affectées de handicaps spécifiques.

Seule la commune de Limoux n'est pas classée en zone défavorisée. Toutes les autres communes du site Natura 2000 des Hautes-Corbières font partie de la zone défavorisée de montagne sèche, à l'exception de la commune de Luc-sur-Aude, en défavorisée simple. Les zones de montagne sont définies comme handicapées par une période de végétation sensiblement raccourcie en raison de l'altitude, par de fortes pentes à une altitude moindre, ou par la combinaison de ces deux facteurs.

L'exercice de révision pour une nouvelle classification des zones agricoles à handicaps naturels prévu en 2014 porte uniquement sur la classification des zones défavorisées intermédiaires, autrement dit les zones de montagnes ne sont pas concernées par la révision des critères de classification.

Les Zones Rurales de Revitalisation (Z.R.R)

Les Z.R.R ont été créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (L.O.A.D.T.) du 4 février 1995. Elles visent à aider le développement des territoires ruraux, principalement au moyen de mesures fiscales et sociales, au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Les mesures en faveur des Z.R.R ont trois objectifs prioritaires :

- favoriser la création d'activités économiques, notamment industrielles, artisanales et commerciales,
- améliorer l'offre de logement, pour créer les conditions d'accueil des populations en milieu rural,
- maintenir et développer les services aux personnes, et en particulier les services de santé.

Les dispositions qui s'appliquent en Z.R.R consistent pour l'essentiel en des mesures d'exonération fiscales et sociales.

Toutes les communes du site Natura 2000 sont situées en Z.R.R.

LEADER

LEADER signifie `Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale`. Il s'agit d'un programme européen qui finance des actions locales de développement dans les territoires ruraux pour la période 2007-2013. L'objectif est d'expérimenter des actions innovantes, à petite échelle et pouvant être portées aussi bien par des acteurs publics (collectivités) que privés (association, entreprises...). Les priorités des projets sont définies collectivement au sein d'un GAL (groupe d'action locale) qui regroupe acteurs publics et privés.

Toutes les communes du site Natura 2000 recourent deux territoires s'inscrivant dans une démarche LEADER :

- le GAL Pays Vigneron :

Structure porteuse : Pays Corbières Minervois.

Thématique : Circuits-courts de commercialisation des produits agricoles locaux.

L'objectif est d'accompagner les acteurs locaux (producteurs, entreprises, collectivités,...) qui souhaitent développer des organisations collectives pour la commercialisation et la distribution des produits locaux.

- le GAL Pays de la Haute-Vallée de l'Aude :

Structure porteuse : Pays de la Haute Vallée de l'Aude.

Thématique : Valorisation des produits de qualité et identitaires.

L'objectif est de déployer un marketing relationnel entre les produits identitaires et les marchés de proximité.

Massif Pyrénéen

Toutes les communes concernées par le site Natura 2000 des Hautes-Corbières sont situées dans le massif pyrénéen.

La loi montagne du 9 janvier 1985 reconnaît les territoires de montagne comme des territoires particuliers et fonde la légitimité d'une politique spécifique pour ces espaces. La loi sur le développement des territoires ruraux (DTR) publiée le 23 février 2005 a, elle, rendu obligatoire l'élaboration des "schémas interrégionaux d'aménagement et de développement du massif" par les comités de massif, schémas qui constituent le document d'orientation stratégique spécifique du massif. C'est une unité d'aménagement de l'espace et de programmation.

Les principaux enjeux et objectifs de la politique du massif sont :

- Viser une gestion environnementale et patrimoniale exemplaire
- Accroître la valeur ajoutée produite dans le massif
- Valoriser les diversités locales des Pyrénées

Synthèse : il existe sur le site une pluralité de territoires de projets d'aménagement et de développement qui sont portés par diverses structures, ce qui entraîne parfois une difficulté de lecture ou d'identification de l'objet ou du porteur de projet. Cependant, ces multiples projets vont souvent dans un sens commun et peuvent être des sources potentielles de valorisation par une fédération des énergies et de financement.

Sites inscrits et sites classés

Cf. carte n°10 de l'Atlas

Un site classé ou inscrit est une partie du territoire dont le caractère de monument naturel ou les caractères « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessitent, au nom de l'intérêt général, une conservation. Il existe deux niveaux de protection :

- **Le classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection d'espaces « naturels », le classement intègre aussi des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural certain. Les activités n'ayant pas d'emprise sur le sol continuent à s'exercer librement en site classé. Le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de nouvelles lignes électriques aériennes sont interdits.

- **L'inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. En effet elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis conforme sur les projets de démolition.

Le site des Hautes-Corbières comprend 10 sites inscrits et 2 sites classés.

Tableau 7 : Tableau des sites inscrits et classés sur le site des Hautes-Corbières.

SITE INSCRIT	SUPERFICIE (ha)	DATE DE CLASSEMENT	COMMUNES CONCERNEES
Capitelles de Cassaignes et Coustaussa	127,8	22/03/1972	Cassaignes, Coustaussa
Château de Lanet et abords	0,95	11/12/1942	Lanet
Eglise de Lanet et ses abords	0,71	09/12/1942	Lanet
Gorges de Coynepont	57,4	26/02/1943	Termes
Gorges de l'Orbieu	447,7	09/12/1942	Lanet, Montjoi
Gorges de Termes	77,6	08/12/1942	Termes
Roches droites	2,65	11/12/1942	Vignevieille
Vieux pont sur le Riالسesse et ses abords	0,87	06/08/1945	Serres
Village de Montjoi	5,7	09/12/1942	Montjoi
Village de Rennes-le-Château et ses abords	294,18	18/09/1973	Rennes-le-Château
SITE CLASSE	SUPERFICIE (ha)	DATE DE CLASSEMENT	COMMUNES CONCERNEES
Château fort et abords (Termes)	3,8	08/12/1942	Termes
Platane sur la place publique	0,36	29/07/1937	Villardebelle

Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Ce règlement s'applique dans toutes les communes qui ne sont pas dotées d'un document d'urbanisme. Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune. Ces règles concernent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture, etc. Le code de l'urbanisme fixe entre autre la règle de la constructibilité limitée, dont le but est d'éviter la réalisation d'un habitat dispersé (« mitage des campagnes ») et un développement des petits bourgs et hameaux en « tache d'huile ». Les décisions d'urbanisme sont prises par le Préfet au nom de l'État.

Le RNU s'applique sur 13 communes du site Natura 2000.

PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui détermine le projet d'aménagement de la commune : il assure la traduction juridique du projet de développement de celle-ci. Il fixe notamment les règles de construction et les servitudes d'utilisation du sol. Son application détermine, pour chaque parcelle de la commune, sa constructibilité éventuelle et précise, par exemple, sa situation au regard des zones inondables, renseigne sur les modalités de raccordement aux équipements publics.

Ce document est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Les principes et les règles qu'il contient sont donc spécifiques à celle-ci. Les communes dotées d'un PLU prennent automatiquement la compétence en matière d'urbanisme, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune suivant les prescriptions du PLU.

La loi Solidarité et Renouveau Urbain (dite loi SRU) du 13 décembre 2000 a substitué le PLU au POS (Plan d'Occupation des Sols). Ces deux documents ont la même portée juridique et les mêmes règles d'utilisation.

Actuellement 3 communes ont un PLU en vigueur (Limoux, Campagne-sur-Aude et Arques), 4 en cours d'élaboration (Esperaza, St-Polycarpe, St-Hilaire et Alet-les-Bains) et un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet.

Carte communale

C'est un document d'urbanisme simple, destiné aux communes rurales où il n'y a pas une pression foncière importante. Elaborée par les communes qui ne sont pas dotées d'un PLU ou anciennement POS, elle précise les modalités d'application des règles générales d'urbanisme. Elle comprend un document graphique, seul opposable aux tiers, qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs non constructibles.

Quatre communes disposent d'une carte communale en vigueur actuellement : Granès, Serres, Peyrolles et Véraza.

Réorganisation foncière, AFAF et Remembrement

Suite à la loi DTR* de février 2005, la mise en oeuvre des procédures de réorganisation de la propriété foncière, auparavant assurée par la DDAF* au nom de l'Etat, est transférée depuis 2006 au Département.

Aménagement Foncier Agricoles et Forestiers (AFAF)

Une AFAF a pour objectif principal l'amélioration collective des exploitations agricoles par constitution d'exploitations rurales « d'un seul tenant ou à grandes parcelles bien groupées » et doit également avoir pour objet l'aménagement rural du périmètre dans lequel il est mis en oeuvre.

Elle présente en particulier des recommandations pour la détermination et la conduite des opérations d'équilibre de la gestion de l'eau, la préservation des espaces naturels remarquables ou sensibles, des paysages et des habitats d'espèces protégées ; de protection du patrimoine rural ; de prévention des risques naturels relatifs notamment à l'érosion des sols.

Les AFAF remplacent la réorganisation foncière avec une prise en compte de l'environnement plus forte.

La commune de Mouthoumet a fait une demande auprès des services compétents du Conseil Général pour mettre en place une AFAF. Celle-ci a démarré en 2010. Dans le cadre de la mise en place des actions Natura 2000, le fait que l'AFAF soit en cours d'élaboration, peut gêner l'identification des propriétaires s'il y a des échanges et cessions de foncier.

Réorganisation foncière

Ce mode d'aménagement avait pour objet d'améliorer les structures agricoles et forestières par des échanges de parcelles en y associant éventuellement la mise en valeur des terres incultes. Cette formule est plus souple que le remembrement (il n'y a pas de classement des terres ni de levé topographique). La réorganisation foncière a été supprimée et substituée par les AFAF.

Les communes d'Albières (en 1991), Bouisse (en 1999), Cassaignes (1991), Coustaussa (2000), Granès (en 1989, simultanément au remembrement), Luc-sur-Aude (2005), Peyrolles (1992), Rennes-les-Bains (1985), Rennes-le-Château (1987) et Valmigère (1992) ont été réorganisées.

Remembrement

Le remembrement agricole était une opération d'aménagement foncier rural. Il consiste à regrouper des terres agricoles appartenant à un ou plusieurs propriétaires divisés en de nombreuses parcelles dispersées. Il suit trois objectifs principaux : l'augmentation de la taille des parcelles, l'amélioration de la configuration des parcelles et une réduction des distances par rapport à l'exploitation. La règle est que « chaque propriétaire reçoive, par le nouveau parcellaire, une superficie globale équivalente, en valeur de productivité réelle, à celle des terrains qu'il a apportés ».

Arques (avant 1984), Granès (en 1989 simultanément à la réorganisation foncière) et Serres (en 2001) ont été remembrés.

Synthèse : le secteur ouest du site, qui est par ailleurs le plus riche économiquement, dispose de documents d'urbanisme récents ou en révision. Les communes les moins peuplées situées dans la moitié est, disposent de vieux documents qui devront être révisés en prenant en compte les enjeux identifiés dans le DOCOB. Enfin le massif de Mouthoumet conduit une démarche novatrice d'élaboration d'un PLU à échelle intercommunale, ce qui traduit une volonté de cohérence sur ce territoire.

Une démarche de réorganisation foncière en cours sur une commune complexifie la mise en place des actions de gestion prévues dans le DOCOB. A l'inverse, lorsque celle-ci est arrivée à terme depuis peu, la cohérence des actions de gestion s'en trouve renforcée. Malheureusement, la majorité des communes ont des redistributions foncières relativement anciennes.

V. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Le DOCOB doit prendre en compte les nombreux usages socio-économiques du site : la préservation du patrimoine naturel est en effet étroitement liée à ces usages et à la relation que les riverains développent avec le site (site de production économique, espace de détente et de contemplation, etc.) De plus, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le DOCOB doit permettre d'assurer et d'accompagner à moyen et long terme, les usages actuels.

Les différents usages qui concernent le site peuvent avoir des interactions positives ou négatives avec le patrimoine naturel. Le diagnostic socio-économique est destiné à mettre en évidence les interactions, les pressions et enjeux sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (ZPS). C'est sous cet angle que sont analysées les activités humaines pratiquées sur le site, sans remise en cause de leur bien fondé économique ou social. L'objectif de ce diagnostic est de faire un bilan des usages en lien avec le fonctionnement écologique du site pour orienter les mesures de gestion en fonction de ces pratiques et des besoins des espèces. Il s'agit d'identifier les acteurs à associer à la concertation et à la rédaction des mesures de gestion et ceux concernés par des projets ayant une incidence sur le site.

Sur ce territoire plusieurs types d'activités et d'usages cohabitent : activités agricoles, forestières, touristiques basées sur le patrimoine culturel et naturel, sportives, cynégétiques et économiques. L'activité traditionnelle est principalement liée à l'agriculture.

Population

Caractéristiques générales

Cf. carte n°12 de l'Atlas

60% des communes ont moins de 100 habitants

Trente-six des 43 communes abritent moins de 200 habitants, dont 26 ont entre 100 et 200 habitants (Source : Recensement de Population 2006). La structure urbaine de ces 36 communes les moins peuplées du site se présente sous la forme de petits villages entourés d'habitations plus ou moins dispersées.

Les communes les plus peuplées sont situées à l'Ouest du site, dans l'axe de la vallée de l'Aude, où l'on retrouve au nord-ouest du site, un pôle urbain qui se distingue nettement des autres communes. Il s'agit de la commune de Limoux qui compte presque 10 000 habitants lors du recensement de 2006.

40% des communes ont une densité inférieure à 5 habitants/km²

La densité de population est très faible sur l'ensemble du site, en effet 16 des 43 communes ont moins de 5 habitants/km². Les communes les moins densément peuplées sont celles situées au centre du site Natura 2000 et donc les plus éloignées des centres urbains. Cependant, on observe une concentration de population sur les communes les plus peuplées (à l'Ouest) : en effet les 6 communes les plus à l'Ouest représentent 84,3% de la population totale. Autrement dit sur les 17841 habitants des 43 communes, 15034 se trouvent sur les 6 communes les plus à l'Ouest : Alet-les-Bains, Campagne-sur-Aude, Couiza, Espéras, Luc-sur-Aude, St-Hilaire et Limoux, dont 9680 à Limoux. C'est d'ailleurs pour cette raison que dans les

analyses faite lors de ce diagnostic, Limoux est souvent exclu. En effet, outre le fait qu'elle représente un fort pourcentage de la population, ce qui biaise les analyses, elle ne représente que 0,02% de la surface totale du site. Mais, même en excluant Limoux du calcul précédents, les 5 autres communes représentent tout de même 59 % de la population.

Un axe de circulation principal est situé dans la vallée de l'Aude, et rend l'accessibilité à des pôles d'emplois et de services comme Limoux ou Carcassonne plus facile pour les communes de la vallée ou proche de celle-ci. Ce facteur d'accessibilité explique en partie la répartition de population (plus dense à l'Ouest) sur le site Natura 2000. En effet les communes de la partie centrale du site se trouvent éloignées des pôles d'emploi et de services, ce qui rend difficile le maintien de résidents ou de nouveaux arrivants sur le secteur (Cf. § bassins de vie plus loin).

Tendance démographiques

Tendance démographiques historiques

La vallée de l'Aude constitue un bassin d'activités industrielles majeur dès le 17^{ème} siècle : forges, scieries, moulins à farine, manufactures de drap et chapelleries fleurissent autour du fleuve. Au début du 20^{ème} siècle, c'est est encore le seul pôle industriel du département, mais à la fin de ce même siècle, les usines fermeront les unes après les autres.

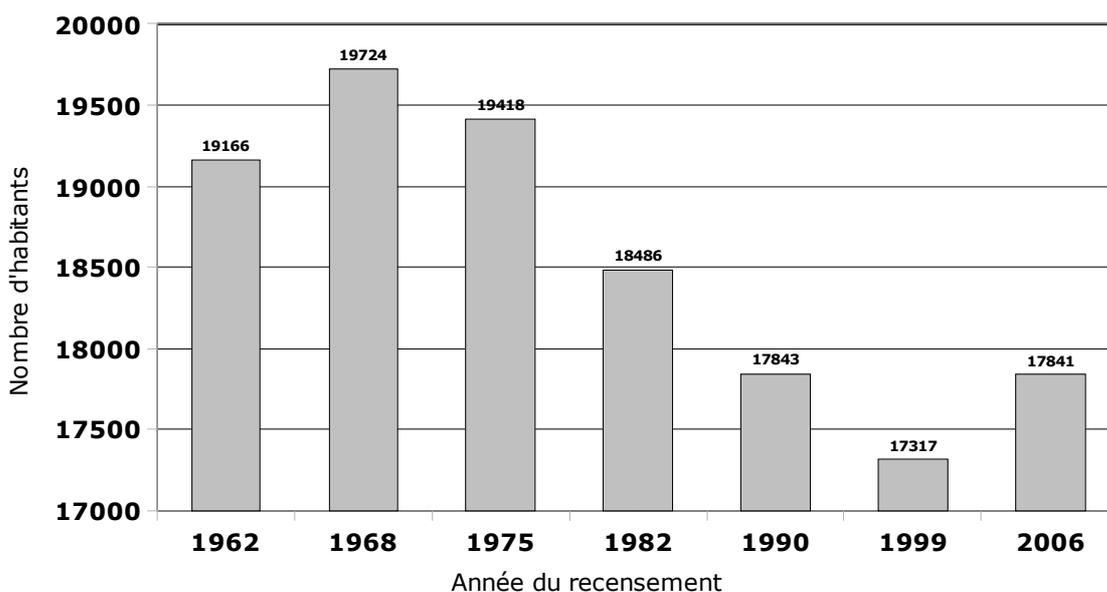
Cette évolution de l'activité industrielle va se ressentir directement dans les tendances démographiques.

Tendance démographique de 1962 à 2006

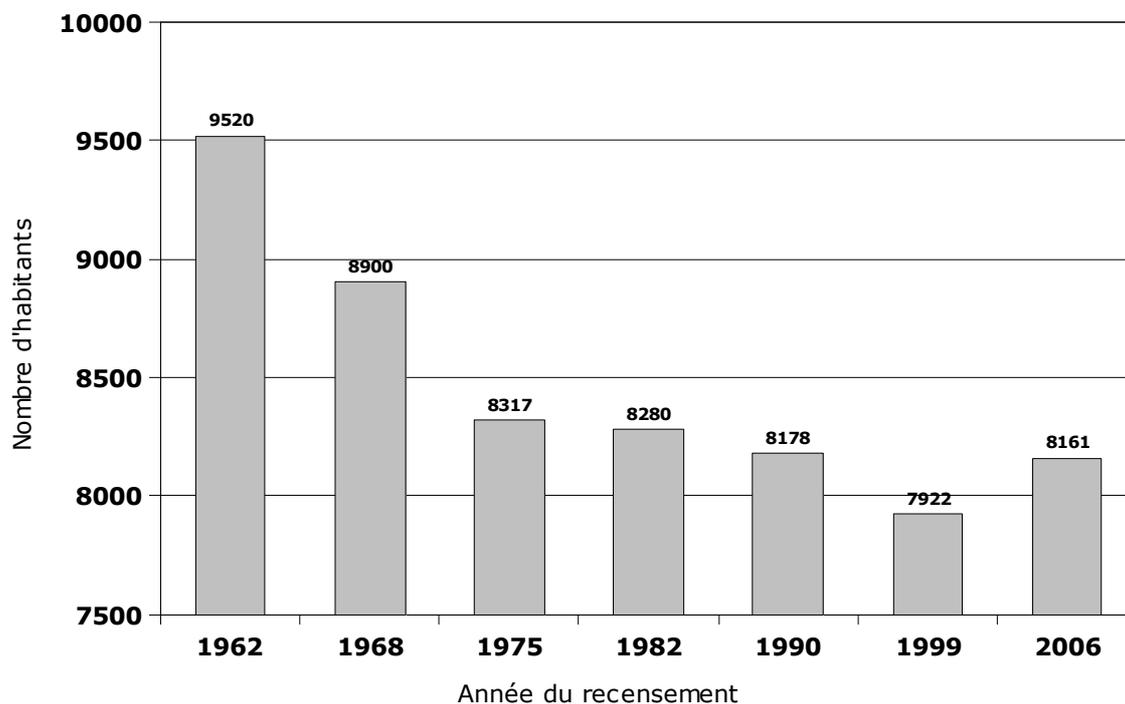
Cf. carte n°13 de l'Atlas

Graphiques 1 et 2 : Graphiques de variation de la population entre 1962 et 2006 (Sources : Insee)

Variation de la population totale des communes entre 1962 et 2006



Variation de la population totale des communes concernées sans Limoux



Un recul démographique général entre 1962 et 1999 (- 10 %)

De manière générale comme on peut l'observer sur les deux graphiques d'évolution de population ci-dessus, il y a eu une baisse continue du nombre d'habitants entre 1968 et 1999 pour l'ensemble des communes. En regardant de plus près, sur le premier graphique on constate une légère hausse entre 1962 et 1968 qui ne s'observe pas lorsque l'on écarte la commune de Limoux sur le deuxième graphique, bien que certaines communes ont vu leur population augmenter sur cette période.

Entre 1962 et 1999, certaines communes ont connu une croissance régulière de leur population, il s'agit des communes de Campagne-sur-Aude, Couiza, Limoux, Luc-sur-Aude et St-Polycarpe; principalement dans la partie ouest du site.

Un léger regain entre 1999 et 2006 (3%)

Ce n'est qu'à partir de 1999 que l'on observe un arrêt de la baisse démographique et même une tendance à la hausse générale. Ainsi ce sont 28 communes qui ont vu leur population se stabiliser et même augmenter légèrement, absorbant la balance des départs.

Entre 1962 et 2006, 30 communes ont enregistré une variation de population négative dont 10 enregistrant une baisse comprise entre -47 et -60%. Cette baisse de population la plus forte se situe dans les communes les plus éloignées des bassins de vie où trouver un accès à l'emploi et à l'équipement.

Dans cette même période, 13 communes ont vu leur population augmenter, dont 6 communes ayant connu une évolution entre +20 et +55%⁵.

⁵ Ces pourcentages restent à relativiser dans leur grandeur en fonction des effectifs communaux assez faibles.

Habitations : résidences principales et secondaires

Entre 1968 et 2006, le **nombre de résidences principales** a augmenté à l'exception de 6 communes (Caunette-sur-Lauquet, Davejean, Dernacueillette, Maisons, Missègre et Villardebelle), qui ont par ailleurs vu une forte baisse de leur population.

Afin d'avoir une analyse objective sur le territoire de la ZPS, nous écartons la commune de Limoux pour les raisons citées plus haut.

Le parc de résidences principales représente 3803 habitations en 2006. Ce dernier a connu une bonne augmentation (28,3%) entre 1968 et 2006, soit 854 habitations supplémentaires.

Cf. carte n°14 de l'Atlas

Le **nombre de résidences secondaires** a lui aussi augmenté mais dans toutes les communes. Par contre cette tendance générale est moins tranchée entre 1999 et 2006, ce qui est à corréliser avec l'évolution démographique sur cette même période.

Nous constatons que le parc de résidences secondaires représente 1410 habitations en 2006 (385 en 1968), connaissant une progression très importante (+ 261,62%) sur la période allant de 1968 à 2006 et représentant 27% du parc d'habitations.

Un autre regard sur ces données est proposé grâce la carte du pourcentage de résidences secondaires dans chaque commune du territoire. Nous pouvons constater que les communes situées le plus à l'Ouest du site, c'est-à-dire proche de la vallée de l'Aude ont une faible part de résidences secondaires. Par contre les communes qui sont situées dans la partie centrale et est du site ont 40 à 50% et pour certaines entre 50 et 70% des logements qui sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels.

L'analyse de ces données (parc de résidences secondaires et forte augmentation) permet d'apprécier l'attractivité de ce territoire des Hautes-Corbières pour des séjours ponctuels (vacances) ou plus assidus (week-end). Cette fréquentation traduit de nouveaux usages du territoire (pratique de sports, découverte du patrimoine culturel et naturel) par des utilisateurs occasionnels ou ponctuels.

Dans la phase de mise en place des actions Natura 2000, il paraît opportun de sensibiliser cette population qui a des usages très différents des résidents à l'année, et qui, bien qu'étant utilisateurs des espaces naturels a a priori une moindre capacité d'investissement dans des mesures de gestion.

Les bassins de vie

Cf. carte n°15 de l'Atlas

Un bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

Le territoire du site Natura 2000 est découpé en 5 bassins de vie dont 3 grands bassins de vie principaux. Ce sont respectivement deux groupes de 14 communes qui sont classées dans les bassins de vie de Limoux et d'Esperaza. Ensuite 11 communes sont rattachées au bassin de Narbonne, 2 communes à Perpignan et 2 autres à Quillan. Ces bassins ont une vaste amplitude géographique, ce qui traduit pour certains habitants des déplacements lointains pour accéder à l'emploi et /ou aux services. De manière générale les communes situées dans le périmètre Natura 2000 sont à dominante rurale, et situées loin de pôles de services. La carte du découpage en différents bassins de vie permet de saisir l'éclatement géographique

de l'usage du site et traduit le ressenti des habitants qui d'un bassin à l'autre n'ont pas l'impression d'appartenir à un même territoire.

Synthèse : on observe une forte densité de population dans la vallée de l'Aude (secteur ouest du site) qui est due à la présence de pôle urbain et d'activités économiques, ainsi que d'axes de communication importants. C'est par ailleurs sur ce secteur que l'on retrouve une importante population résidente à l'année. A l'inverse, le secteur de basses et moyennes montagnes (à l'est de la vallée de l'Aude) connaît un regain de population résidente à l'année, qui est à relativiser par rapport à la forte proportion de résidences secondaires.

L'éclatement en différentes aires d'influences peut également complexifier le pilotage du site. Rassembler les élus et les habitants du territoire en un lieu central est compliqué du fait notamment des distances à parcourir pour se rendre en ce lieu, et de la sensation de manque de « points communs » entre ces différents bassins de vie. Cela peut avoir des effets néfastes pour enclencher des dynamiques d'ensemble à l'échelle du site. Ce facteur est à prendre en compte dans la définition des objectifs de gestion et des actions à mettre en place, ainsi que dans la communication.

Les principales activités économiques

L'agriculture

Préambule : les données qui ont servi à réaliser cet inventaire agricole sont celles des recensements agricoles de 1979, 1988, et 2000. Des compléments d'informations ont été récoltés grâce aux données en accès libre issues des déclarations PAC (politique agricole commune) et d'entretiens lors de réunions ou sur le terrain. L'application du secret statistique en dessous d'un seuil de 3 exploitants par commune, implique des difficultés à analyser certaines données, et impose donc une prise de recul par rapport à certains résultats.

L'espace agricole des Hautes-Corbières

Cf. cartes n°16 et 17 de l'Atlas

Superficie agricole communale en 2000

Superficie totale des 43 communes (ha)	55 943	Jusqu'au 19 ^{ème} siècle, l'économie agro-pastorale était basée sur la polyculture et
Superficie agricole utilisée communale ⁶ (ha) en 2000	14 031	
Part de la SAU* communale	25,00%	

l'élevage ovin pour la production de laine. Dès le début du 20^{ème} siècle, ce territoire en parallèle des autres territoires ruraux français est frappé par l'exode rural. C'est ainsi que l'on assiste progressivement à une dynamique de fermeture des milieux.

Les exploitations

	1979	2000	2009 ⁷ (bénéficiaires aides agricoles)	Évolution 1979/2000 (%)
Ensemble des exploitations	926	320	254	-65,40%
<i>Dont exploitations professionnelles⁸</i>	255	99	.	-61,17%
SAU des exploitations⁹ (ha)	12387	12770		+3,10%

A l'image du reste des territoires ruraux français, les Hautes-Corbières ont été marquées par une forte régression des effectifs agricoles sur la période 1979-2000. Nous ne connaissons

6 SAU communale : total de la superficie agricole utilisée sur la commune toutes exploitations confondues (ayant ou non leur siège social sur la commune)

7 En application du règlement européen de la Commission, daté du 18 mars 2008, chaque État Membre était tenu de publier un certain nombre d'informations relatives aux bénéficiaires des aides de la PAC. Et en l'absence de données récentes et pertinentes (le RGA datant de 10 ans en arrière), il a semblé opportun d'exploiter cette information en comparaison, bien qu'elle soit biaisée puisque n'y figurent que les exploitants agricoles bénéficiant des aides de la PAC. La publication de la liste des bénéficiaires de la PAC a été suspendue jusqu'à nouvel avis suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendu le 09/11/2010

8 Exploitation professionnelle : elle atteint une dimension économique d'au moins 8 UDE (unité de dimension européenne) soit 12 hectares équivalent blé et elle utilise au minimum l'équivalent du travail d'une personne occupée à trois quart du temps pendant une année (0,75 UTA Unité de Travail Annuel).

9 SAU des exploitations : superficie des exploitations ayant leur siège sur la commune quel que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.

pas encore les résultats du dernier recensement général agricole qui est en cours de réalisation. Cependant, grâce au comparatif avec les données des bénéficiaires des aides de la PAC, ces résultats confirment la tendance à la baisse du nombre d'exploitants agricoles entre 2000 et 2009.

Taille des exploitations agricoles

Superficie agricole utilisée moyenne des exploitations (ha)	1979	2000
Site Natura 2000 des Hautes-Corbières	13,5	39,9
France entière	19	42

A l'image du reste de la France, le nombre d'exploitations diminue alors que la superficie agricole utilisée reste stable, ce qui implique une augmentation de la superficie agricole utilisée par les exploitations (cf. Tableau ci dessus).

Cultures et cheptels

Pratiques culturales

	1979	2000
Superficie toujours en herbe (ha)	6032	8367
Céréales (ha)	997	296
Terres labourables (ha)	2423	1529
Total (ha)	9452	10192

En 20 ans, les pratiques culturales ont évoluées sur le site. Ce changement s'est traduit par une forte baisse des superficies destinées aux cultures de céréales et aux terres labourables. Dans le

même temps la part de la superficie toujours en herbe a considérablement augmenté (+38,7%).

Effectifs des cheptels bovins et ovins

Cf. carte n°18 de l'Atlas

	1979	2000	Évolution 1979/2000 (%)
Effectifs de bovins ¹⁰	894	2287	+155,00%
Effectifs d'ovins ¹⁰	9103	6817	-25,00%

Il n'a pas été possible d'accéder à des données précises pour 2008, cependant les informations fournies par la chambre d'agriculture permettent d'avoir un ordre de grandeur des effectifs par commune, sans pouvoir en interpréter les évolutions.

Une zone de basse et moyenne montagne et de tradition d'élevage

Le site des Hautes-Corbières se situe sur des terres de tradition d'élevage, et plus particulièrement d'activité pastorale. Progressivement, une mutation des types d'élevage s'est opérée. Ainsi, les effectifs de bovins ont été multipliés par 2,5 entre 1979 et 2000. En parallèle les effectifs ovins ont été divisés par 1,3 sur la même période.

¹⁰ Seul sont comptabilisés ici les effectifs connus, sachant que pour certaines communes les données sont confidentielles.

Ce changement a été favorisé par différents facteurs : les aides attribuées de la PAC, qui seraient plus avantageuses pour l'élevage bovin, la stagnation du marché, les contraintes d'élevage plus importantes que celles des bovins, entre autre en ce qui concerne le gardiennage ou le clôturage des parcs et enfin les dégâts aux troupeaux par les chiens errants.

Impacts sur les milieux naturels

Les zones d'élevages présentent un intérêt tout particulier pour la préservation des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire (Cf. fiches-espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, annexe 1). Ces pratiques agricoles contribuent au maintien de milieux ouverts particulièrement favorables à de nombreuses espèces animales notamment les oiseaux, à un cortège d'espèces végétales variées et inféodées à ces milieux, et permettent une lutte contre l'embroussaillage* et par conséquent contre le risque d'incendie.

La présence d'élevage doit toutefois tenir compte de la sensibilité des milieux à travers une bonne gestion des paramètres suivants :

- La charge de pâturage : excessive, elle entraîne une mise à nu des sols et une dégradation des habitats ; insuffisante, les prairies risquent de s'embroussailler.
- La fertilisation : lorsqu'elle est trop importante elle modifie le cortège floristique des prairies, et provoque la disparition des espèces les plus sensibles.
- La fauche : ayant pour but premier la récolte de foin, cette pratique permet sur des secteurs peu ou non pâturés, d'éviter une fermeture progressive du milieu, elle a un impact différent du pâturage sur le milieu où elle est pratiquée.
- Les traitements anti-parasitaires : ils peuvent avoir des impacts sur les populations d'insectes coprophages* (qui se nourrissent de déjections animales), et ont alors des répercussions sur les populations d'insectivores (oiseaux, chauves-souris,...).

Viticulture

Cf. carte n°19 de l'Atlas

Il y a peu de viticulteurs sur le site des Hautes-Corbières, l'essentiel de cette activité se situant d'une part dans le vignoble de Limoux situé à l'Ouest du site Natura 2000 et d'autre part sur le territoire de l'Appellation d'Origine Contrôlée des Corbières (décret du 24 décembre 1995), situé dans la partie Est du site Natura 2000.

Le vignoble de Limoux couvre une superficie de 7 800 hectares dont 2000 sont en Appellation d'Origine Contrôlée (premier décret de l'AOC blanquette de Limoux et Blanquette méthode ancestrale, 18 février 1938), répartis sur 41 communes regroupées dans 4 terroirs définis par rapport à leur climatologie. Sur les 13 communes appartenant à la zone d'appellation et étant incluses pour tout ou partie de leur surface communale dans le périmètre Natura 2000, 10 communes sont définies par le terroir de la «Haute-Vallée», 2 par celui «d'Autan» et enfin une seule par le terroir «Méditerranéen».

Dans le décret de l'A.O.C des Corbières, deux terroirs sont distingués : méditerranéen et occidental. Toutes les communes du site Natura 2000 font partie de la zone occidentale.

Tableau 8 : les appellations AOC

Commune	Appellation AOC	Terroir/ zone	Caractéristiques terroir
Alet-les-Bains, Cassaignes, Campagne-Sur-Aude, Couiza, Coustaussa, Esperaza, Luc-sur-Aude, Peyrolles, Saint-Polycarpe, Serres	Limoux	Haute Vallée	Altitude supérieure à 300m, précipitations 750mm/an
Limoux, Villebazy	Limoux	Autan	Altitude moyenne 150-200m, précipitations moyennes 570mm/an
Saint-Hilaire	Limoux	Méditerranéen	Altitude 100 à 200m, précipitations 650 mm/an
Davejean, Dernacueillette, Felines-Termenès, Laroque-de-Fa, Maisons, Montgaillard, Termes, Vigneveille,	Corbières	Occidentale	

Nombre et superficies des exploitations viticoles

Pour l'ensemble des 43 communes	1979	2000	Évolution 1979/2000 (%)
Vignes : superficie (ha)	3407	1628	-52,20%
Vignes : nombre d'exploitations	760	167	-78,00%

Les chiffres de ce tableau, mettent en avant la crise viticole de ces 30 dernières années. Elle se traduit par une chute très forte (-78%) du nombre d'exploitations viticoles, ne restant à l'heure actuelle que les exploitations professionnelles. La baisse du nombre de vigneron s'est accompagnée en même temps par une réduction de moitié de la superficie de vignoble.

Synthèse : la préservation des milieux ouverts et d'une mosaïque d'habitats dépend étroitement de la pérennité des activités d'élevage présentes, voire de leur extension sur certains secteurs. L'entretien de ces milieux par le pâturage est indispensable. De la même façon, les vignobles constituent une zone d'habitat pour certains oiseaux, qu'il convient de maintenir sur le secteur.

Mais la préservation des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles est aussi un facteur de dynamisation de la vie économique du site des Hautes-Corbières, offrant qui plus est une image de qualité de ce territoire. Un travail autour de la valorisation de l'image de produits agricoles « sains » et fabriqués dans une démarche de conservation des oiseaux serait à développer dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Le milieu forestier occupe une place très importante dans le site Natura 2000 des Hautes-Corbières, puisque 14 448 ha, soit 50,8% de la surface, sont couverts par des forêts de feuillus, de conifères et des forêts mélangées (source : CORINE Land Cover 2006).

La zone d'étude se situe majoritairement dans la région naturelle dite des Corbières occidentales (codifiée N°11.6) selon la définition de l'Inventaire Forestier National.

Forêt publique

L'Office National des Forêts (ONF) assure la gestion de 2 905 ha répartis en 35 forêts communales et 2 771 ha répartis en 7 forêts domaniales. Au total, la forêt publique occupe donc 5676 hectares dans le périmètre de la ZPS des Hautes-Corbières, soit 20 % de la superficie. Les surfaces sont très variables au sein de chacune des communes avec un maximum de 559 ha de forêt communale à Termes quand certaines communes n'en ont pas du tout.

Dans ses objectifs généraux, l'ONF* intègre des objectifs de prise en compte de la biodiversité, qui sont déclinés dans les documents d'aménagement. L'ONF a déjà prévu d'intégrer dans ces aménagements les préconisations des DOCOB lorsque la forêt concernée se trouve en site Natura 2000.

Les forêts publiques des Corbières occidentales sont boisées à 70% de feuillus (dont 27,6% de peuplements de chêne pubescent, 19,3% de chêne vert et 13,8% de hêtre). Les peuplements de résineux représentent 30% avec pour l'essentiel des pins noirs d'Autriche 12,5%, des pins Laricio 4,4% et des cèdres de l'Atlas 3,9% (source : IFN 1990).

La forêt domaniale : massif forestier appartenant à l'État. La plupart des forêts domaniales sont d'anciennes forêts royales, abbatiales ou seigneuriales passées au domaine de l'État lors de la Révolution. Elles sont gérées par l'ONF.

Tableau 9 : Tableau des forêts domaniales

Nom	Communes	Superficie dans la ZPS (ha)	% de surface de la ZPS	Superficie totale (ha)
Crousse-Rabassié	St-Hilaire, Villebazy	1006,1	3,55	1086,93
Fourtou	Fourtou	48,2	0,17	582,92
Lacamp	Lairière, Vignevieille	8,9	0,03	1545,87
Orme-mort	Auriac, Massac, Laroque-de-Fa	1110	3,95	2015,79
Rialsesse	Arques, Bouisse, Fourtou, Peyrolles, Rennes-les-Bains, Serres	176,5	0,61	2116,86
Termenès	Félines-Termenès, Termes, Vignevieille	295,5	1,02	1131,00
Verdouble	Maisons	125,7	0,45	1169,36
7 forêts domaniales	18 communes	2770,9	9,75	9904,27

Une forêt communale est d'abord un élément du patrimoine privé de la commune, mais aussi une composante du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général.

C'est pourquoi dans toutes les forêts appartenant à des collectivités territoriales ou à l'Etat, les actes de gestion s'inscrivent dans un cadre réglementaire commun : le régime forestier. La mise en œuvre de ce "régime" juridique spécial, combinant principes de droit public et de droit privé, est confiée par la loi à l'ONF.

Tableau 10 : Tableau des forêts communales

Nom	Superficie dans la ZPS (ha)	% de surface de la ZPS	Superficie totale (ha)
Albières	138,7	0,49%	192,82
Arques	3,9	0,01%	340,30
Bouisse	22	0,08%	108,29
Cassaignes	101,43	0,36%	101,43
Caunette-sur-Lauquet	45,38	0,16%	45,38
Couiza	67,82	0,24%	67,82
Davejean	310	1,09%	483,69
Esperaza	47,43	0,17%	47,43
Félines-Termenès	33	0,12%	316,04
Fourtou-fc	0,26	<0,01%	228,87
Gardie (St-Hilaire)	16,96	0,06%	16,96
Granès	1,4	<0,01%	156,96
Lairière	3	0,01%	46,59
Lanet	63,31	0,22%	63,31
Laroque de Fa	90	0,32%	506,97
Maisons	52	0,18%	81,61
Massac	69,6	0,25%	325,80
Missègre	107,92	0,38%	107,73
Montgaillard	0,3	<0,01%	412,08
Montjoi	296,40	1,04%	296,40
Mouthoumet	36,9	0,13%	116,01
Peyrolles	238,98	0,84%	238,98
Rennes les bains	102	0,36%	378,30
Rennes le château	345,7	1,22%	413,03
Salza	40,35	0,14%	40,35
Serres	1,8	0,01%	105,30
St Hilaire	56,3	0,20%	98,37
St Polycarpe	18,4	0,06%	89,19
Termes	195,6	0,69%	565,22
Terroles	54,80	0,19%	54,80
Valmigère	78,13	0,28%	78,13

Nom	Superficie dans la ZPS (ha)	% de surface de la ZPS	Superficie totale (ha)
Vérasa	71,27	0,25%	71,27
Vignevieille	151,6	0,53%	551,62
Villardebelle	65,4	0,23%	92,47
Villebazy	15,52	0,05%	15,52
34 communes	2943,56	10,37%	6836,92

Certaines communes n'ont pas de forêt communale sur leur territoire. Il s'agit des communes de Limoux, Alet-les-Bains, Auriac, Campagne-sur-Aude, Belcastel-et-Buc, Coustaussa, St-Ferriol et Luc-sur-Aude. Enfin la forêt communale de Dernacueillette se situe en dehors du périmètre de la ZPS.

Les Communes forestières (COFOR*)

Sur les 43 communes du site Natura 2000 des Hautes-Corbières, 36 appartiennent à l'association des COFOR de l'Aude.

Il s'agit des communes suivantes : Albières, Arques, Bouisse, Cassaignes, Caunette-sur-Lauquet, Couiza, Davejean, Dernacueillette, Esperaza, Felines-Termenès, Fourtou, Granès, Lairière, Lanet, Laroque-de-Fa, Maisons, Massac, Missègre, Montgaillard, Montjoi, Mouthoumet, Rennes-le-Château, Rennes-les-Bains, St-Hilaire, St-Polycarpe, Salza, Serres, St-Ferriol, Valmigère, Vérasa, Vignevieille et Villardebelle.

Présentes dans la plupart des régions françaises, les communes forestières se distinguent par l'importance de la superficie boisée de leur territoire. Elles sont regroupées en associations départementales afin d'échanger des informations, de mettre en œuvre des actions communes et d'être un interlocuteur des Pouvoirs Publics en particulier au niveau départemental pour tout ce qui concerne la défense et la mise en valeur de la forêt.

La forêt privée

Tous les propriétaires de forêts privées peuvent bénéficier d'une garantie de gestion durable. Il existe trois types de documents de gestion durable des forêts privées. Au sens du code forestier, ce sont des « garanties de gestion durable » qui ouvrent la possibilité d'obtenir certaines aides financières ou de bénéficier des avantages fiscaux consentis par l'État. Dans le cas des sites Natura 2000, pour avoir une garantie de gestion durable, ces documents doivent être complétés par une adhésion à la Charte Natura 2000* ou une signature de contrat Natura 2000 ou être établis conformément aux dispositions de l'article L. 11 du code forestier.

Le « **plan simple de gestion** » est :

- obligatoire pour tout propriétaire de forêt d'une surface supérieure à 25 hectares,
- possible (mais non obligatoire) pour toute forêt de surface supérieure à 10 hectares.

Le « **code de bonnes pratiques sylvicoles** » concerne les propriétaires de forêt qui n'ont pas une surface suffisante pour faire agréer un plan simple de gestion. Il s'agit donc avant tout des propriétaires de petite surface.

Le « **règlement type de gestion** » concerne les propriétaires qui adhèrent à un organisme de gestion en commun (coopérative forestière) ou qui sont clients d'un expert forestier agréé.

* renvoie aux glossaire et abréviations

Structure foncière

Dans la région naturelle des **Corbières Occidentales** où s'intègre le site Natura 2000 des Hautes-Corbières, les forêts privées de production représentent 61% de la surface forestière totale (Inventaire Forestier National 1990).

La structure de la propriété y est très hétérogène. En effet la surface des forêts va de quelques ares à près de 1000 hectares pour la plus grande. La majorité des propriétés sont de petite taille (inférieures à 4 hectares) et représentent près de 80% du nombre total de propriétés.

La structure foncière de la forêt privée du site des Hautes-Corbières est assez similaire. En effet, il s'agit souvent de petites parcelles qui ne demandent pas la mise en place de documents de gestion obligatoires. Une bonne partie de cette forêt privée est peu exploitable et ne fait donc pas l'objet d'une gestion définie, ne constituant que du « bois de chauffage » à usage direct par les propriétaires.

D'après les chiffres d'occupation forestière totale des sols de Corine Land Cover et de la surface forestière gérée par l'ONF, on peut estimer à 8800 ha la superficie forestière privée, ce qui représente une forte proportion face au 6836 ha gérées par l'ONF.

Cependant, seules 11 forêts privées de plus de 25 ha situées au Nord-Ouest du site sont dotées d'un plan simple de gestion. Ces 11 forêts représentent une surface totale de 2067 ha dont 1736 à l'intérieur du site. La plus petite représente 39 ha et la plus importante couvre 1 002 ha.

La répartition par commune de ces 1 736 ha bénéficiant d'un document de gestion est la suivante :

Alet les Bains :	220 ha	Missègre :	123,94 ha
Belcastel et Buc :	78,9 ha	St Polycarpe :	161,7 ha
Bouisse :	142,6 ha	Terroles :	273,33 ha
La Caunette :	85,68 ha	Véraza :	632,3 ha
Luc sur Aude :	39 ha	Villardebelle :	162,29 ha

Il est à signaler que la forêt du Soulel sur la commune de Villardebelle, qui fait 97,55 ha et également dotée d'un plan simple de gestion est gérée par l'ONF. Cette forêt est concernée à moins de 20% par le site (superficie exacte non connue).

Il existe quelques groupements forestiers : des groupements de petits propriétaires sur les communes de MISSEGRE et TERROLES pour réaliser des boisements sur des unités gérables et des groupements forestiers familiaux constitués pour éviter le démantèlement de propriétés.

La répartition des propriétés forestières privées établie par le CRPF* de l'Aude fournie ci-dessous (graphiques 3 et 4) est à l'échelle de l'ensemble des communes du site bien que toutes les communes n'y soient pas en totalité et sur la base des données cadastrales 2009.

Les types de peuplement

On retrouve à l'échelle de la zone Corbières Occidentales un schéma similaire aux forêts publiques où les feuillus sont largement majoritaires (82%). L'essence la plus fréquente est le chêne pubescent avec 36,7% de la surface, suivi par le chêne vert 22,6% et le hêtre 11%.

Les peuplements résineux naturels sont peu présents. Il s'agit pour l'essentiel de boisements artificiels, majoritairement composés de pin noir d'Autriche (7,7%), et de nombreuses autres

essences : cèdre de l'Atlas 2,5%, pin maritime (1,9%), pin sylvestre (1,6%), pin laricio (1,5%), Douglas (1,2). Les autres essences résineuses représentent des surfaces très réduites. (Source : IFN 1990).

Les boisements de résineux représentent une grande part des forêts privées gérées sur le site des Hautes-Corbières, avec ensuite les forêts de feuillus mixtes et des hêtraies.

Gestion

La gestion est hétérogène selon la situation géographique de la forêt (reliefs, sols) et de sa superficie. Les grandes propriétés sont en général mieux suivies que les petites qui ne font le plus souvent pas l'objet d'une gestion rationnelle.

Les traitements appliqués aux divers types de peuplements sont les suivants : les taillis de chênes sont traités en taillis simple par une coupe rase tous les 40 à 50 ans ; les taillis de hêtre de qualité sont parfois convertis en futaie par balivage intensif ; les peuplements résineux sont traités en futaie régulière, ou plus rarement, en futaie irrégulière.

Mode d'aménagement foncier des boisements

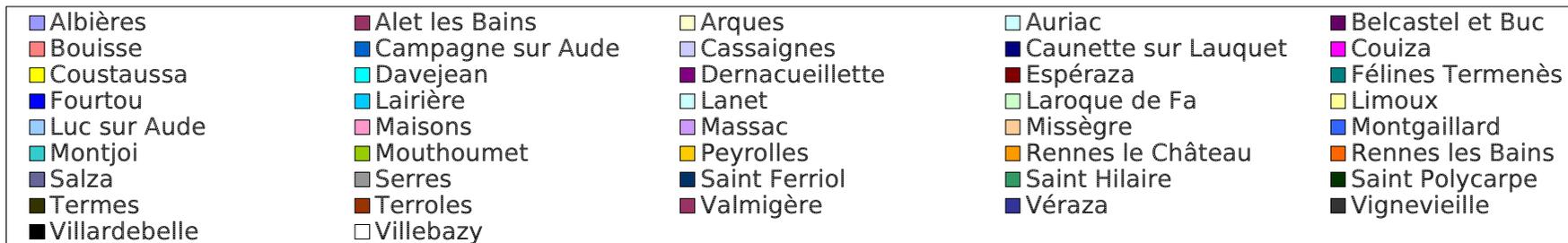
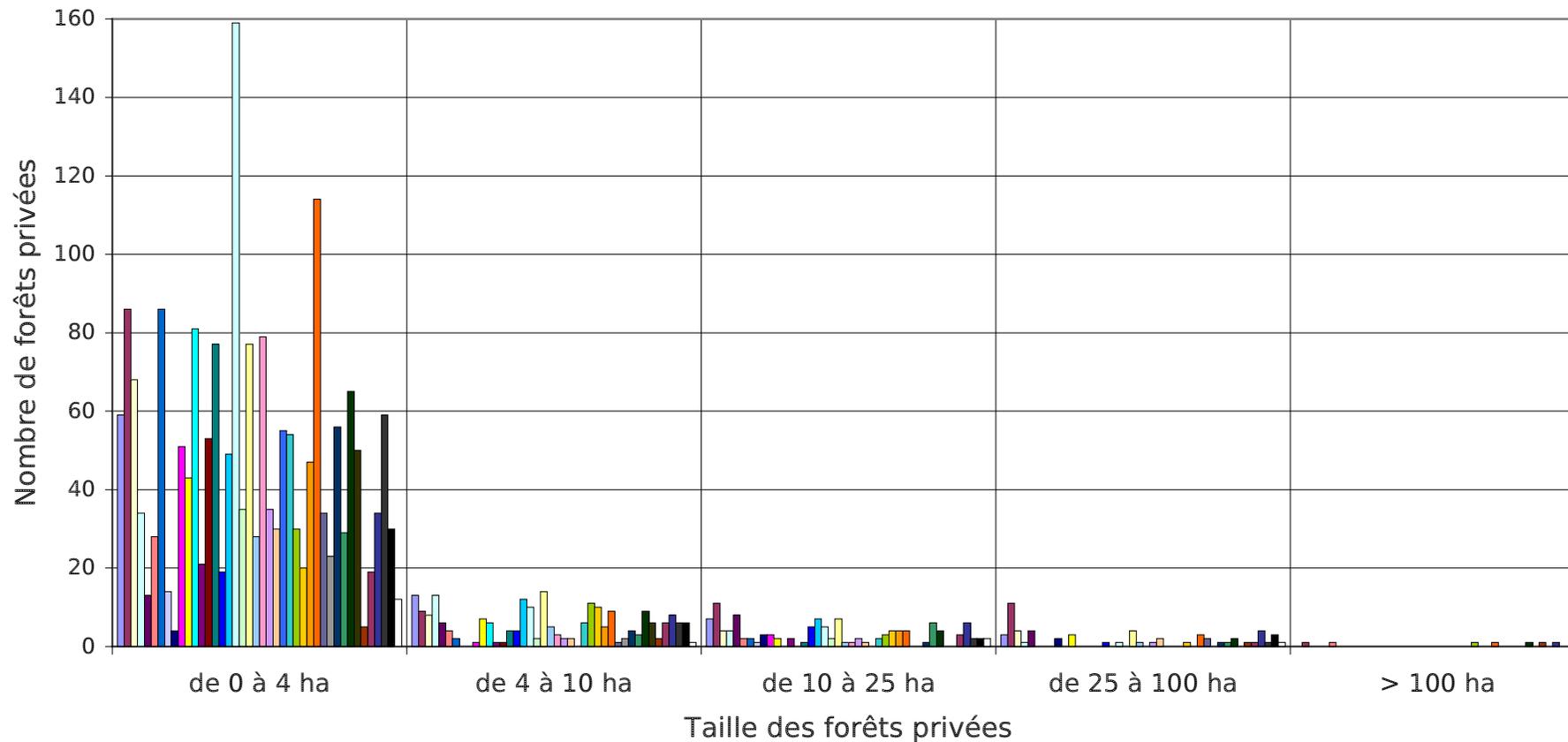
Le boisement est réglementé sur Albières, Arques, Bouisse, Fourtou, Missègre, Valmigère, Villardebelle. La réglementation des boisements est un outil de gestion de l'espace réalisé à l'échelle des communes. Elle doit garantir un bon équilibre entre zones agricoles et zones boisées. Elle définit plusieurs périmètres cartographiés sur le fond cadastral :

- ▶ périmètre de boisement interdit
- ▶ périmètre de boisement libre
- ▶ périmètre de boisement réglementé
- ▶ sous périmètre à boisement réglementé après coupe rase : Dans ce sous périmètre, seront incorporées des parcelles déjà boisées, qu'il sera possible de reboiser, après une coupe rase, mais dans certaines conditions (certaines essences, avec certaines distances de recul...)
- ▶ **sous périmètre à reconquérir pour l'agriculture** : Il s'agit d'un périmètre qui n'a pas de valeur réglementaire, il englobe des parcelles dont le déboisement est souhaitable pour ouvrir et protéger les paysages, les points de vue et les habitations et restituer ces parcelles à l'agriculture.

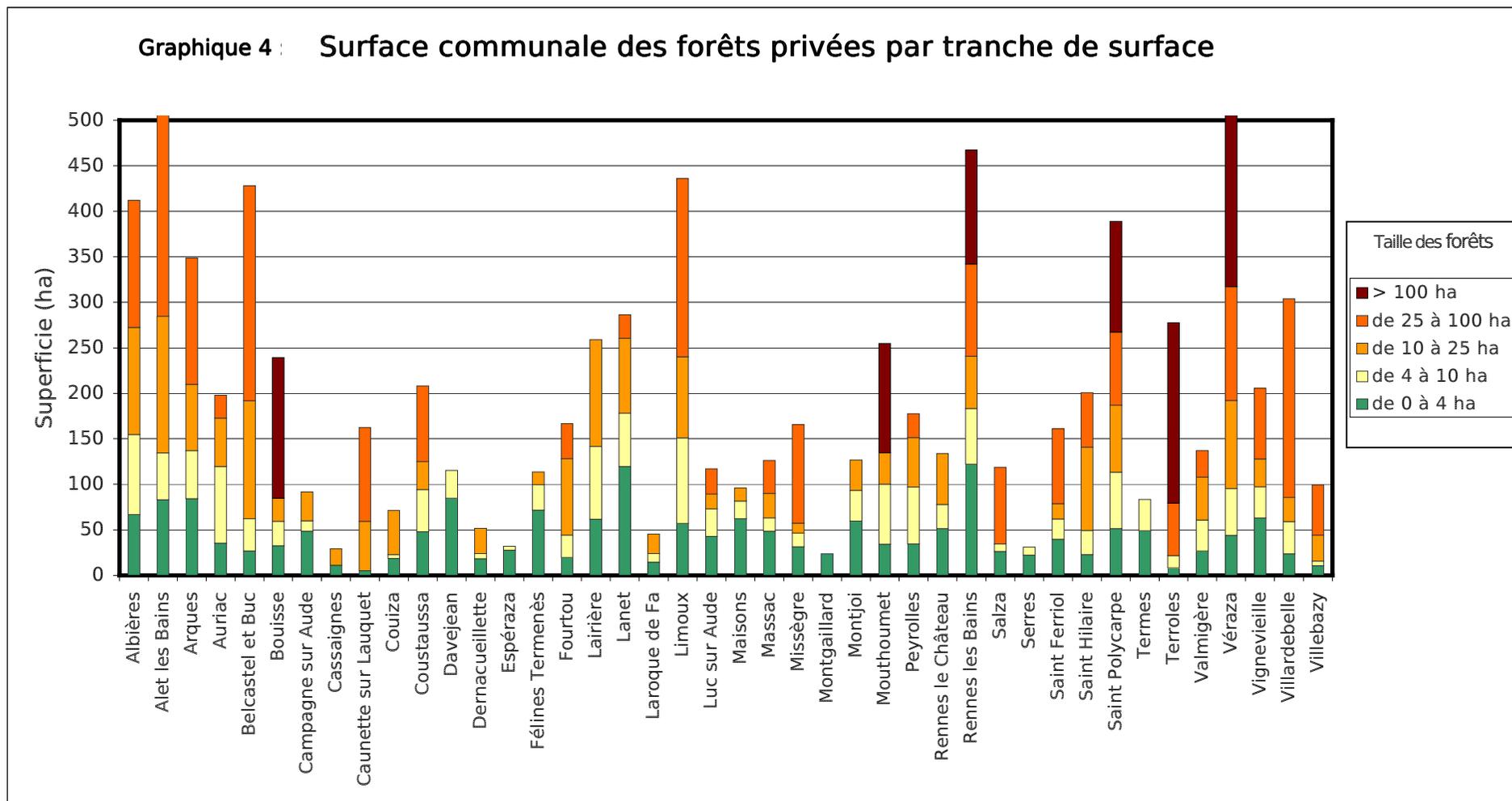
Dans un objectif de ré-ouverture de milieux afin de reconstituer des habitats propices à l'avifaune locale, il serait intéressant d'identifier au préalable les secteurs délimités par le sous-périmètre à reconquérir pour l'agriculture.

Synthèse : la forte couverture forestière sur le secteur en fait un élément important dans la mise en place des mesures de gestion. L'existence d'un interlocuteur unique pour les forêts publiques, la présence d'une grande propriété privée et l'existence de plusieurs groupements devraient faciliter la mise en place de mesures de gestion spécifiques au DOCOB dans les secteurs concernés. La multitude des petites propriétés privées, en particulier à l'Est du site, pourrait constituer un frein aux possibilités de mise en place de ces mesures de gestion.

Graphique 3 : Répartition des tailles de forêts privées par commune



Graphique 4 : Surface communale des forêts privées par tranche de surface



Pour des raisons de lisibilité, les données de 2 communes ont été tronquées :

Alet présente 526 ha en forêts de 25 à 100 ha et 117 ha en forêt de plus de 100 ha. Véraza présente 520 ha en forêts de plus de 100 ha.

La forêt du Soulel a été intégrée aux données du CRPF dans ces deux graphiques.

L'industrie

Généralités :

L'activité industrielle, autrefois bien développée le long de la Vallée de l'Aude se réduit actuellement à quelques unités, quasi inexistantes dans le périmètre même du site des Hautes-Corbières, d'autant que les zones urbanisées périphériques sont souvent exclues du site.

Quelques scieries et la tuilerie Monier, toujours à l'ouest, constituent les principales activités industrielles.

L'éolien :

L'activité éolienne a connu un bel essor sur le département de l'Aude avec une production multipliée par 4 en 5 ans.

A ce jour aucun parc éolien n'est installé sur le périmètre des Hautes-Corbières. Trois projets ont été à l'étude mais n'ont pas abouti à la création de parc (Mouthoumet, Bouisse-Valmigère-Villardebelle, Véraza). Seul le projet de parc de St-Polycarpe a obtenu les permis de construire nécessaires. Toutefois, ce projet de 9 éoliennes pour 18MW semble faire actuellement l'objet d'un contentieux.

Un projet de parc qui s'étendrait entre Fourtou, Bugarach et Cubières-sur-Cinoble, et donc situé en limite du site, est actuellement à l'étude avec dépôt de la demande de Zone de Développement Eolien (ZDE). Ce parc serait estimé à 66MW pour une vingtaine éoliennes.

Si l'éolien n'est pas toujours incompatible avec la conservation des espèces, il est indispensable que les projets à l'étude sur le site et à proximité prennent correctement en compte les enjeux environnementaux du site, l'impact que peut avoir ce type de parc pouvant être important.

Il est à préciser que selon le Schéma Régional Eolien, le site des Hautes-Corbières se trouve en dehors des secteurs potentiellement favorables au développement de l'éolien.

Le photovoltaïque :

Si le photovoltaïque est une source d'énergie à exploiter, Il convient d'être vigilant et de ne pas laisser se développer de manière non raisonnée le photovoltaïque *au sol*. En effet la préservation des terres agricoles à fort potentiel, des territoires pour plusieurs espèces d'oiseaux et des paysages doit être pris en compte afin que le développement de ces énergies renouvelables n'engendre pas d'effets négatifs sur les autres composantes du territoire.

Le photovoltaïque au sol n'en est qu'à ses débuts sur le site des Hautes-Corbières. Ainsi, si un premier parc est en cours d'installation sur la commune de Mouthoumet, des documents d'urbanisme commencent à intégrer la possibilité d'installer ce type de parc et diverses réflexions se mènent sur différentes communes.

Le réseau de transport d'électricité :

Le site des Hautes-Corbières n'est traversé par aucune ligne de haute ou de très haute tension, bien qu'il y en aie de part et d'autre du site (entre Fa et Alet-les-Bains ou vers Villeroze-Termenès).

Cependant, un travail mené par la LPO dans le cadre du LIFE Percnoptère a permis de mettre en évidence la menace que peuvent constituer certaines lignes de moyenne tension

pour l'avifaune. Ce travail a été mené sur une des communes du site des Hautes-Corbières avec certains tronçons montrant une dangerosité réelle pour l'avifaune. Il est donc essentiel d'identifier ces secteurs à l'échelle du site pour favoriser l'état de conservation des espèces les plus touchées.

Le tourisme

Cf. carte n°21 de l'Atlas

Le pays cathare

L'offre touristique du département a été modelée par des politiques publiques d'aménagement du territoire et de développement. En 1989, le Conseil Général a initié un programme appelé « Pays Cathare » basé sur le développement local et l'identité touristique à l'échelle de l'Aude. Ce programme propose aux collectivités et aux acteurs locaux 3 orientations : la valorisation des sites patrimoniaux (notamment les châteaux et les abbayes), l'organisation des territoires, et la marque « pays Cathare » comme outil de développement de la qualité. En 2003 on comptait 28 réseaux professionnels constitués et près de 800 attributaires de la marque « Pays Cathare » dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et des métiers. Ce programme de développement et de communication autour du Pays Cathare a permis à l'Aude d'élargir son tourisme, jusque là principalement balnéaire, à d'autres thématiques : le patrimoine historique, les terroirs, les savoir-faire. Plusieurs sites de ce programme sont situés dans le périmètre Natura 2000. Il s'agit des châteaux de Termes, Arques, Rennes-le-Château ; et des abbayes d'Alet-les Bains, Saint-Polycarpe et Saint-Hilaire.

Le site des Hautes-Corbières possède quelques lieux de tourisme culturel autour de la thématique du Pays Cathare. Ces sites drainent des effectifs modérés en comparaison avec les sites les plus visités comme Peyrepertuse et Quéribus.

L'accueil touristique proposé se fait en gîtes ou chambres d'hôtes, et la capacité en nombre de lits est limitée. Les rares hôtels sont situés sur les communes de la vallée de l'Aude ou bien à la station thermale de Rennes-les-Bains.

Un autre type de tourisme pour lequel le secteur se prête bien est le tourisme vert. En effet, il existe de nombreux itinéraires de randonnée pédestre, quelques centres équestres proposant des balades découvertes. Mais là aussi le site des Hautes-Corbières est situé en dehors des grands flux de randonnée comme le sentier Cathare qui passe un peu plus au Sud.

Les activités de loisirs et usages

La chasse, une activité traditionnelle

Cf. carte n°22 de l'Atlas

Les éléments présentés ici sont issus d'un état des lieux réalisé par la Fédération de Chasse de l'Aude, en 2005, ainsi que des données 2010 de la DDTM.

Sur l'ensemble des communes du périmètre du site Natura 2000, l'activité de la chasse s'organise en différentes structures :

- 39 ACCA* (Association de Chasse Communale Agréée) réparties de façon homogène sur tout le site Natura 2000 et 9 AICA* (Association Intercommunale de Chasse Agréée).
- 3 associations communales situées dans la partie nord-ouest du site

- 20 chasses privées se répartissent sur 9 communes : les propriétaires de plus de 30 hectares peuvent faire une opposition cynégétique afin de se réserver le droit de chasse sur leur territoire. Ces chasses privées sont situées dans la partie centrale du site et au nord-ouest.

Les GIC* (Groupements d'Intérêts Cynégétiques*) participent à la gestion des espaces et des espèces ainsi qu'à l'implantation des cultures cynégétiques. Ces sont aussi des maillons de la Fédération Départementale de Chasse de l'Aude délocalisés à l'échelle départementale.

Les unités de gestion du grand gibier sont réparties en 5 massifs sur le périmètre de la ZPS dont 3 principaux. Il s'agit des massifs des Hautes-Corbières avec 15 communes, les Corbières occidentales avec 13 communes et le massif Limouxin Lauquet Val de Dagne avec 12 communes.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. (S.D.G.C.)

Il contient les engagements de la Fédération Départementale des Chasseurs concernant les espèces chassables, la gestion des milieux, les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse et la sécurité des chasseurs et non-chasseurs tout en respectant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (équilibre entre les pratiques agricoles, sylvicoles et cynégétiques) pour une durée de six ans.

Ses objectifs généraux :

- accompagner la chasse aux évolutions sociales et environnementales, culturelles et humaines
- mise en place d'une politique départementale de formation, communication et d'information
- aménagement et restauration des habitats naturels pour maintenir et favoriser la conservation de la faune sauvage
- développer les relations de partenariats et accroître le fonctionnement par projet avec les services de l'État et le monde professionnel rural

Le PGCA du massif des Hautes-Corbières (Plan de Gestion Cynégétique Approuvé). Ce plan de gestion porte sur la gestion du sanglier et la prévention des dégâts occasionnés par celui-ci. Cette unité de gestion s'étend sur une surface de 25485 hectares. Les paysages du massif sont composés de 13% de milieux ouverts, 39% de bois et 48% de landes (Source : service technique Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude).

Les objectifs du PGCA sont de :

- stabiliser les populations de sangliers,
- diminuer les dégâts portés sur les cultures, avec un effort particulier de protection du vignoble.

La chasse est une pratique très ancienne et ancrée dans les traditions dans le département. Dans le massif des Hautes-Corbières, elle est principalement basée sur la chasse au sanglier dont les effectifs n'ont cessé d'augmenter en corrélation avec la fermeture des milieux naturels, créant ainsi plus de zones propices au développement des populations de sangliers. A la vue des pratiques locales, reposant essentiellement sur la chasse au grand gibier, en particulier le sanglier et de manière occasionnelle le chevreuil (soumis à plan de

chasse départemental), la chasse n'apparaît pas induire un impact néfaste sur l'équilibre de l'avifaune, dès lors que la réglementation en vigueur est appliquée.

Les sports de plein air

Cf. carte n°21 de l'Atlas

L'essor de la pratique des sports de plein air est continu depuis les années 1970. Le patrimoine naturel est alors devenu le lieu d'expression de ces activités. Lorsque cet essor n'a pas été accompagné et géré (en général par les fédérations), il a parfois entraîné des conflits d'acteurs voire induit des impacts négatifs sur l'environnement. Sur le site Natura 2000 des Hautes-Corbières, l'installation puis la pratique de ces sports s'est faite de façon sereine. Il s'y exerce une pluralité d'activités de loisirs en plein air, mais celles-ci ne sont jamais pratiquées de manière intensive.

Il existe à l'échelle de l'Aude, un Plan Départemental d'Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de pleine nature (le PDESI). Il constitue un outil de concertation, de consultation et de développement maîtrisé des sports de pleine nature, qui est en cours de rédaction, cependant, seulement 4 sites sont inscrits. Ce plan est élaboré par le comité départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

Parallèlement à cette démarche globale, des concertations à l'échelle de certains sites, entre gestionnaires et associations de protection de la nature ont pu aboutir à des consensus très constructifs.

Les sentiers de randonnée et de promenade :

Le GR 36 qui traverse le site à l'est est a priori le secteur le plus fréquenté. Par ailleurs, il existe de nombreux sentiers de petites randonnées répartis sur l'ensemble du site. Ainsi, l'ADHCO/CPIE* des Hautes-Corbières a mis en place sur le secteur du Massif de Mouthoumet des sentiers de petite randonnée appelés « petites vadrouilles ».

Si la randonnée est une des activités les plus pratiquées, nombre de ses pratiquants ne sont pas affiliés à la Fédération Française, limitant les possibilités pour les interpeller.

Le tourisme équestre :

Il existe plusieurs centres équestres ou « ranchs » qui proposent des balades de découvertes à cheval du patrimoine naturel. Ces balades suivent des sentiers aménagés.

Le VTT :

De nombreux circuits sont balisés sur le site, surtout sur la partie la plus à l'Ouest, où il y a le plus de pratiquants fédérés (plusieurs clubs sont présents dans la vallée de l'Aude).

L'escalade :

Trois sites de pratique sont présents sur le site : Saint-Salvayre (Alet-les-Bains), Le Cardou (Rennes-les-Bains) et Termes. Le site de Termes constitue un petit secteur de « grimpe » où la pratique est limitée à de petits effectifs. Les deux autres sites, de par leurs situations géographiques à proximité des clubs et d'axes routiers, sont des secteurs plus fréquentés, sans atteindre une surfréquentation. La pratique de l'escalade peut éventuellement présenter un dérangement lors des périodes de nidification pour les espèces inféodées aux falaises. Des suivis réguliers peuvent permettre de définir l'évolution de ce risque.

Actuellement, un seul secteur englobe une cavité utilisée de façon non régulière par le Faucon pèlerin. Un accord entre la LPO Aude et le club Roc Genèse prévoit la neutralisation de ces voies en cas de nidification. A ce jour, cette cohabitation se déroule dans de bonnes conditions et permet d'exclure les risques de dérangement. Malgré ces dispositions, si des dérangements devaient être mis en lumière, des propositions d'adaptation de la pratique pourront être étudiées en groupe de travail, sachant que de telles réflexions ont déjà porté leurs fruits.

Les sports d'eaux vives :

Des prestataires privés proposent la découverte du canyoning dans les gorges du Termenet. En effet, le niveau de difficulté du site et la rareté des sites à l'échelle du département en font un terrain de découverte intéressant. Parallèlement à cette fréquentation organisée, les gorges font également l'objet de visites ponctuelles de la part de particuliers. La fréquentation croissante des gorges de Termes peut constituer un dérangement pour les oiseaux inféodés aux milieux aquatiques ainsi que pour certains rapaces rupestres. Une réflexion avec ces prestataires pour réguler cette fréquentation est à prévoir.

Synthèse : dans l'état actuel des pratiques de sports de plein air sur le site, la plupart de ces activités ne constitue pas une menace immédiate sur l'état de conservation des oiseaux. Cependant, afin d'éviter une inversion de tendance, une sensibilisation des pratiquants ou une adaptation ponctuelle des pratiques peuvent s'avérer utiles. Une vigilance assidue de l'évolution des pratiques ou d'éventuelles extensions des sites de pratique paraît indispensable pour maintenir une cohabitation optimale entre loisirs et conservation des oiseaux.

Synthèse des enjeux socio-économiques

Les Hautes-Corbières, territoire aux multiples visages, sont de nos jours le siège d'activités variées, nouvelles telles que le tourisme ou la pratique de sports de plein air, mais aussi traditionnelles telles que l'activité agricole et l'exploitation forestière.

On constate que le site est divisé en deux grands bassins : un secteur plus peuplé avec de nombreux résidants principaux et un secteur plus parsemé mais connaissant une dynamique de développement local plus poussée portée par deux structures territoriales complémentaires (Communauté de communes du massif de Mouthoumet et ADHCO/CPIE* des Hautes-Corbières).

Les différents zonages de projets identifiés peuvent compenser le manque d'unité du site constaté.

Le maintien des activités locales et leur adaptation aux contraintes du milieu sont déterminants pour la pérennité des activités elles-mêmes, mais également pour la préservation des milieux naturels.

Parmi les grands enjeux dégagés par le diagnostic socio-économique, on peut retenir :

- la nécessité de soutenir l'activité d'élevage, facteur de maintien des milieux ouverts qui, abandonnés, perdraient ainsi une partie de leur intérêt écologique
- maintien de l'élevage qui doit passer par un encadrement des pratiques à travers des préconisations destinées à préserver les milieux naturels
- le milieu forestier, constituant la moitié du site, représente un enjeu non négligeable, bien qu'il ne concerne que peu d'espèces de l'annexe I de la directive oiseaux. La difficulté pourrait être de ne pas réussir à associer les petits propriétaires privés dans l'élaboration et la réalisation de ce DOCOB en raison de leur nombre.

Si ces deux pôles d'activités sont les plus déterminants pour la gestion du site, il faut également prendre en compte les risques, réels ou potentiels, liés au transport d'électricité, aux projets de production électrique ou aux activités de loisirs.

D'une manière générale, on peut dégager comme besoin dans les nombreux secteurs d'activités les points suivants :

- la nécessité de sensibiliser les acteurs du territoire, utilisateurs d'espaces naturels, à la préservation de ces milieux fragiles
- la nécessité de valoriser le rôle important dans la surveillance et la gestion des espaces naturels : chasse, sylviculture, activités sportives de plein air, agriculture, etc.

VI. STRUCTURE DE VEGETATION

Cf. cartes n°23 A, B et C

Afin de cartographier les habitats potentiels des différentes espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux susceptibles d'être présentes sur le site, il a fallu identifier ces différents habitats et les caractériser de façon précise.

La caractérisation de ces habitats s'est faite sur la base de leur structure de végétation, c'est-à-dire sur la nature, la hauteur et la densité du couvert végétal.

Ce sont les structures de végétation qui conditionnent la répartition et l'abondance des différentes espèces, en particulier de passereaux, les oiseaux à grand territoire répondant également à d'autres facteurs non identifiables par cette voie.

Ainsi, 19 classes de végétation ont été définies. Pour chacune d'elle, il a été déterminé si elle constituait un habitat de nidification, d'alimentation et/ou de migration, de façon prioritaire ou secondaire, pour chaque espèce. Cette typologie s'appuie sur la méthode éprouvée d'inventaires ornithologiques développée par la LPO*.

Une fois ces classes définies, une analyse par photo satellite menée par les bureaux d'étude de l'ONF* a permis de cartographier chacune de ces classes.

Méthodologie

La méthode d'acquisition par télédétection utilise ici la mesure des rayonnements électromagnétiques émis ou réfléchis des objets étudiés dans un certain domaine de fréquences (infrarouge, visible, micro-ondes). Ceci est rendu possible par le fait que les objets étudiés (plantes, maisons, surfaces d'eau ou masses d'air) émettent ou réfléchissent du rayonnement à différentes longueurs d'ondes et intensités selon leur état.

Les images Landsat utilisées sont des images de Landsat 7 constituées à la résolution de 30m de côté par différents canaux (couleur, infra-rouge et panchromatique). Les images fournies sont bien adaptées pour l'étude de l'occupation du sol, elles sont corrigées des effets atmosphériques principaux et orthorectifiées. L'image retenue pour le traitement a été acquise le 13/08/2001 et est exempte de couverture nuageuse ou de voile atmosphérique, par ailleurs les végétations y apparaissent bien contrastées, même si l'on peut craindre une homogénéisation du signal dans les zones de garrigue.

La définition de « points d'apprentissage », informations issues des observateurs de terrain, permet d'affiner le modèle de végétation (voir méthodologie des inventaires avifaunistiques*).

Enfin, un travail de comparaison a été finalement mené pour vérifier la cohérence de l'analyse par télédétection avec les réalités de terrain. L'analyse par télédétection ayant été réalisée sur des photos de 2001, il faut considérer qu'une grande part de la classe « landes fermées » a évolué vers un couvert forestier.

Pour les habitats plus ouverts, un travail de recoupement avec l'interprétation de photos aériennes (BD-Ortho®) de 2008, du fond IGN® de 2006, et la prospection de terrain ont pu corriger les quelques données erronées.

Typologie de structure de végétation	Superficie sur site
Vignes	476,4 ha
Verger (olivier)	27,1 ha
Cultures	508,4 ha
Résineux (>50% résineux)	1804 ha
Jeunes plantations	182 ha
Feuillus (>50% feuillus)	2065,7 ha
Chênaies vertes (>50% chêne vert)	1065,9 ha
Chênaies pubescentes (>50% chêne pubescent)	1109,7 ha
Hêtraie	569,3 ha
Ripisylves*	28,5 ha
Pelouses ou Prairies	4858,9 ha
Garrigues ou landes ouvertes (< de 20% de recouvrement)	1403,8 ha
Garrigues ou landes en voie de fermeture (20 à 70% de recouvrement)	6735,3 ha
Garrigues ou landes fermées (>70% de recouvrement)	5728,4 ha
Eau (étang, lac,...)	2,3 ha
Urbanisation	186,2 ha
Cours d'eau	272 km de linéaire
Sol nu ou roche affleurante	1632,8 ha
Falaise	15 km de linéaire

Etat de conservation

Structure de végétation

L'état de conservation des habitats d'espèce a été évalué en fonction des connaissances sur la biologie des espèces et de la dynamique observée des milieux. Cette évaluation est une évaluation globale de l'état à l'échelle de l'ensemble du site. Deux critères ont été retenus pour estimer cet état : la représentativité de l'habitat, sa qualité et sa dynamique observée ou pressentie. Quatre classes d'état de conservation des habitats d'espèce ont été définies :

A : **Excellent** : habitat bien représenté sur le site et en augmentation.

B : **Bon** : habitat bien représenté sur le site et stable ou habitat peu représenté mais en augmentation.

C : **Moyen** : habitat peu représenté mais stable ou habitat bien représenté mais en régression.

D : **Mauvais** : habitat peu représenté et en régression, donc menacé de disparaître.

Tableau 11 : Etat de conservation des différentes structures, habitats d'espèce d'oiseaux, à l'échelle de la ZPS des Hautes- Corbières

Habitat d'espèce	Surface (ha)	Représentativité	Dynamique	État de conservation
Vigne	476,4	Bien représenté	Régression	C
Verger (olivier)	27,1	Peu représenté	Régression	D

Habitat d'espèce	Surface (ha)	Représentativité	Dynamique	État de conservation
Cultures	508,4	Peu représenté	Stable	C
Résineux (>50% résineux)	1804	Bien représenté	Augmentation	A
Jeunes plantations	182	Bien représenté	Stable	B
Feuillus (>50% feuillus)	2065,7	Bien représenté	Augmentation	A
Chênaies vertes (>50% chêne vert)	1065,9	Bien représenté	Stable	B
Chênaies pubescentes (>50% chêne pubescent)	1109,7	Bien représenté	Augmentation	A
Hêtraie	569,3	Peu représenté	Stable	C
Ripisylves*	28,5	Peu représenté	Stable	C
Pelouses ou Prairies	4858,9	Bien représenté	Régression	C
Garrigues ou landes ouvertes (< de 20% de recouvrement)	1403,8	Bien représenté	Régression	C
Garrigues ou landes en voie de fermeture (20 à 70% de recouvrement)	6735,3	Bien représenté	Augmentation	A
Garrigues ou landes fermées (>70% de recouvrement)	5728,4	Bien représenté	Stable	B
Eau (étang, lac,...)	2,3	Peu représenté	Stable	C
Urbanisation	186,2	Peu représenté	Stable	C
Cours d'eau	272 km	Peu représenté	Stable	C
Sol nu ou roche affleurante	1632,8	Bien représenté	Stable	B
Falaise	15 km	Bien représenté	Stable	B

Caractérisation des grands types d'habitats

Chaque espèce ayant besoin pour son alimentation et sa reproduction de milieux spécifiques, une analyse cartographique de l'ensemble du site a été réalisée afin de différencier avec la plus grande exactitude possible, les différents types de milieux et leurs superficies respectives. Globalement, l'ensemble des milieux présents se compose de quatre grands groupes :

- les **milieux forestiers**, indispensables à la reproduction et à l'alimentation d'espèces exclusivement forestières, comme le Pic noir ou la Bondrée apivore, sont aussi utilisés, plus spécifiquement, comme lieux de nidification (cas de l'Aigle botté).

L'état de conservation de ce milieu est considéré comme bon à moyen. En effet, plusieurs pratiques humaines peuvent localement, ponctuellement ou de façon diffuse, minorer le bon état de ce milieu comme la fréquentation pour les loisirs ou l'exploitation forestière et les aménagements de dessertes forestières sur des zones de nidification ou de refuges.

- les **milieux ouverts**, répartis sur l'ensemble du site, sont subdivisés en fonction de la nature du sol, de la couverture végétale et de l'influence climatique. Ces variables conditionnent la présence d'espèces ou d'autres. A titre d'exemple : les zones de causses*, au sol maigre et caillouteux, à la végétation herbacée et buissonnante de type

méditerranéen, sont plus favorables à certaines espèces comme la Fauvette pitchou et le Pipit rousseline. Tandis que les milieux agricoles bocagers bordés de haies et bosquets sont plus favorables à la Pie-grièche écorcheur. Enfin, dans tous les cas, ces milieux sont particulièrement importants comme zone de chasse et de prospection alimentaire pour de nombreuses espèces de rapaces.

Les espaces viticoles, particulièrement attractifs pour les Alouettes lulu, Pipit rousseline... connaissent un recul constant au profit de la production fourragère ou de céréale. Une partie de ces surfaces au sol généralement pauvre ou lié à un petit parcellaire sont abandonnées et évoluent vers la lande.

L'état de conservation de ces milieux n'est donc pas constant du fait de l'évolution de la couverture végétale. Celle-ci est fonction de la surface occupée par le milieu, de sa fragmentation, de la pente et de la richesse du sol. La possibilité d'agir mécaniquement sur ces milieux est aussi à prendre en considération.

Notons que la surface des prairies de fauches et des cultures, par leur intérêt économique, connaissent une lente augmentation dans le temps. L'état de conservation générale de ces formations est considéré comme « moyen à bon ». Il est cependant à préciser que dans ces zones, certaines pratiques sanitaires et phytosanitaires potentiellement nocives sont utilisées (vermifuge, anti-limaces).

- les **milieux de landes** sont indispensables à l'alimentation et à la reproduction de certaines espèces comme l'Engoulevent d'Europe ou les Busards. Ces milieux sont aussi mis à profit comme zones de chasse par de nombreux rapaces. En fonction de l'importance et du type de troupeau, le couvert végétal de ces milieux connaît une stabilité plus ou moins grande. Son intérêt auprès des espèces citées peut rapidement disparaître si le couvert devient trop dense ou évolue vers la forêt.

Actuellement, l'état de conservation de ces milieux est sur la ZPS « Hautes-Corbières » très contrasté en fonction des secteurs : il est jugé bon sur les zones où la pression pastorale et/ou l'action mécanique régulière est suffisante et adaptée pour contenir l'avancée de la végétation arbustive ; moyen sur les secteurs où les actions citées plus haut sont insuffisantes ; mauvais quand elles sont inexistantes (absence de troupeau notamment). Mais globalement les secteurs les plus représentés sont ceux de mauvaise qualité avec un abandon des pratiques et une dynamique de fermeture des milieux importante. Le maintien en l'état et la qualité de ces milieux sur la ZPS « Hautes-Corbières » est donc dépendants de 2 facteurs principaux : la pression pastorale (les troupeaux ovins et caprins sont plus à même d'entraver le développement de la végétation arbustive) et l'action mécanique régulière. Outre l'intérêt pour les éleveurs, la faisabilité des travaux mécaniques est aussi liée à la pente et la configuration du sol (rochers trop abondants ...)

- les **milieux rocheux** sont utilisés avant tout comme sites de nidification. Ces espaces sont indispensables pour de nombreuses espèces nicheuses rupestres, comme le Faucon pèlerin. Répartis de façon assez uniforme sur l'ensemble du site, tous les types de milieux rocheux sont susceptibles d'être mis à profit en fonction des besoins particuliers à chaque espèce.

En dehors de quelques aménagements liés aux sports de pleine nature, pouvant réduire localement l'intérêt des espèces pour certains sites, l'état de conservation de ce milieu est globalement considéré comme bon.

VII. INVENTAIRES AVIFAUNISTIQUES

Cette partie a pour but de présenter l'inventaire des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes sur le site, avec leurs habitats vitaux.
Ce travail a été mené par la LPO Aude.

Méthodologie

Recherche et analyse des données ornithologiques existantes

L'état des lieux des connaissances s'est appuyée au préalable sur l'analyse des données déjà disponibles.

L'analyse et la synthèse de ces données a permis de compléter la liste des espèces concernées et de prendre en compte les données disponibles sur le site des Hautes-Corbières depuis 2005, avec l'objectif de disposer d'un état des lieux ornithologique le plus complet possible.

Inventaires ornithologiques

A partir des connaissances actuelles obtenues par l'analyse de l'existant, une stratégie d'échantillonnage des oiseaux a été définie en prenant en compte :

- leur état de conservation local, régional, national et supra-national ;
- l'état de conservation, l'évolution récente et les menaces pesant sur les habitats d'oiseaux concernés ;
- les autres contraintes liées aux milieux (facilités d'accès et d'échantillonnage, opportunités de mise en œuvre de mesures de gestion, ...).

Vingt-cinq journées ont été consacrées aux inventaires ornithologiques, entre février et juillet 2010.

Petite avifaune nicheuse (passereaux)

L'échantillonnage de la petite avifaune nicheuse a été réalisé par points d'écoute. Cette méthode consiste à réaliser des points d'écoute et d'observations ponctuelles de 10 minutes à l'occasion desquels tous les effectifs d'espèces contactées dans un rayon de 300 mètres sont consignés sur des fiches standardisées.

Cette phase d'échantillonnage s'est déroulée d'avril à juin 2010.

Le Pic noir, aux habitats forestiers, a fait l'objet de trois matinées de prospection dans les milieux identifiés comme *a priori* favorables, en février-mars.

Le Martin pêcheur n'a pas fait l'objet de prospections ciblées.

Rapaces diurnes nicheurs

Les inventaires de terrain ont visé en priorité à compléter l'inventaire ornithologique du site, et le cas échéant à vérifier les sites de reproduction déjà connus.

La méthode d'inventaire consistait à des observations sur les milieux favorables à partir de points hauts offrant une large visibilité d'un secteur. Cette phase d'échantillonnage s'est déroulée d'avril à juillet 2010 (22 demi-journées d'inventaire)

Rapaces nocturne nicheurs

Une seule espèce est concernée, le Grand-duc d'Europe. Le rythme biologique de cette espèce ne permet pas de déterminer les territoires de chasse, mais seulement de localiser les sites de reproduction. Des prospections par écoute crépusculaire et nocturnes ont permis de compléter les connaissances de la LPO pour cette espèce.

Cette phase d'échantillonnage s'est déroulée en février-mars 2010 (6 demi-journées d'inventaire).

Relevé végétation (pour transmission ONF)

Les prospections de terrain menées par le personnel de la LPO Aude ont été également l'occasion d'effectuer des relevés de végétation, ou « points d'apprentissage » selon un protocole convenu avec le prestataire en charge de la cartographie de la structure de la végétation, dans le but d'affiner le rendu cartographique final (ONF).

Le milieu était alors interprété selon l'une des formations végétales définies avec l'ONF (Cf. VI. Structure de végétation)

Les espèces

Lors de la désignation du site, une première liste des espèces supposées présentes sur le site a été indiquée dans le Formulaire Standard de Données (FSD*).

Liste des espèces « attendues »

Nom français	Nom latin
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Vautour moine	<i>Aegyptius monachus</i>
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>

Analyse écologique des espèces présentes

Dans cette partie est analysé le statut (ou état de conservation) de chaque espèce à partir de la prise en compte des éléments suivants : connaissances avifaunistiques antérieures, résultats de l'inventaire spécifique, état de conservation des habitats et exigences écologiques associées à chaque espèce. Indirectement les exigences écologiques associées à chaque espèce et la qualité et/ou le nombre des habitats nous renseignent sur les menaces présentes sur le territoire de la ZPS (exemple : si l'habitat favorable de l'espèce X correspond à une prairie, la fermeture du milieu et l'utilisation de produits phytosanitaires représentent une menace).

Etat de conservation :

Ci-dessous, figure la méthode de classification des différents « états de conservation » utilisée dans l'analyse écologique de chaque espèce.

Cet état de conservation est la **synthèse** du croisement de l'**état de conservation des populations** avec l'**état de conservation des habitats d'espèce**.

L'état de conservation des populations à l'échelle du site est évalué à partir de la grille ci-dessous en croisant les données de dynamique de population et d'isolement :

		Dynamique des populations			
		A	B	C	D
Isolement	A	A	A	B	C
	B	A	B	C	D
	C	B	B	C	D
	D	B	C	D	D

Dynamique des populations

La dynamique de population prend en compte l'évolution récente de l'espèce sur le site. En effet, une estimation des effectifs des espèces a pu être réalisée sur la base des connaissances antérieures de LPO Aude sur le territoire.

La dynamique de la population a été caractérisée en comparant cette estimation et celle issue des inventaires réalisés pour l'inventaire du Document d'Objectifs. En cas de non estimation antérieure, l'évolution à une échelle supérieure (départementale, régionale, nationale) a été prise en compte.

La dynamique de population a été définie selon le classement suivant :

- A : effectif en augmentation ou proche de l'optimal
- B : effectif stable
- C : effectif en déclin
- D : effectif en fort déclin (>50%) ou disparition du site

Isolement

L'isolement correspond au degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. Ce critère peut être interprété comme une mesure approximative de la fragilité de cette population spécifique. Utilisant une approche simpliste on peut dire que plus une population est isolée, plus elle est fragile.

Dans ce contexte, le classement suivant a été utilisé pour caractériser l'isolement :

- A: population non-isolée dans sa pleine aire de répartition
- B: population non-isolée, en marge de son aire de répartition
- C: population (presque) isolée
- D : population isolée

L'état de conservation des habitats employé est la résultante de l'état des différentes structures de végétation qui concerne chaque espèce.

L'état de conservation des espèces a été défini en croisant celui des habitats utilisés par l'espèce et celui des populations à partir de la grille ci-dessous :

		Etat de conservation des populations de l'espèce			
		A	B	C	D
Etat de conservation des Habitats avérés	A	A	B	B	C
	B	A	B	C	C
	C	B	C	C	D
	D	B	C	D	D

L'état de conservation des espèces est ainsi hiérarchisé en 4 classes en fonction de la lettre globale obtenue :

- **A = favorable**, espèce en état de conservation favorable ou préservée de toute menace majeure sur le site.
- **B = relativement favorable**, espèce en relativement bon état de conservation ou soumise à des menaces mineures qui ne portent pas préjudice à la viabilité à court terme de ses populations sur le site. Nécessité d'élaborer des mesures de gestion simples à mettre en œuvre, de façon non prioritaire.
- **C = moyen à favorable**, espèce en état de conservation passable ou soumise à des menaces pouvant porter préjudice à court terme à la viabilité de ses populations sur le site. Nécessité d'élaborer des mesures de gestion simples et urgentes.
- **D = moyen à défavorable**, espèce en mauvais état de conservation et soumise à des menaces multiples pouvant à court terme porter préjudice à la viabilité de ses populations sur le site. Nécessité d'élaborer des mesures de conservation importantes et urgentes.

Les espèces ci-dessous sont listées par ordre alphabétique des noms français.

Aigle botté *Hierraetus pennatus*

Cf. carte n°24 de l'Atlas

Code : A 092

Effectifs : 5 à 9 couples nicheurs ou utilisant le site comme territoire de chasse

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : versants boisés (feuillus principalement mais également pinèdes) et milieux ouverts (causses*, landes, pelouses, prés pâturés, cultures...). Nicheur arboricole, il affectionne la partie haute des pentes boisées.

Migrateur, l'Aigle botté est un chasseur éclectique qui met à profit une grande variété d'espèces proies de petites et moyennes tailles.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bonne, aussi bien en ce qui concerne les sites de nidification que les territoires de chasse, bien que l'espèce pourrait être mieux répartie sur la zone.

Découvert nicheur depuis peu sur l'est de la chaîne des Pyrénées, la population d'Aigle botté semble être actuellement en expansion. Nichant de faible à moyenne altitude, la population de cette zone est rattachée à celle de l'ensemble du piémont pyrénéen.

Aigle Royal *Aquila chrysaetos*

Cf. carte n°25 de l'Atlas

Code : A 091

Effectifs : 0 à 2 couples nicheurs sur le site plus 3 couples situés en périphérie l'utilisant comme territoire de chasse

Etat de conservation au sein de la ZPS : moyen à favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : territoires de chasse, toutes zones ouvertes ou semi-ouvertes (causses, prairies, landes ...), mais aussi forêts et milieux rocheux.

Sites de nidification : falaises ou escarpements rocheux peu accessibles et plus rarement arbres. Toutes les aires connues sur la ZPS se situent en falaise.

Chasseurs éclectiques, ils exploitent tous les types de milieux riches en proies.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon concernant les sites de nidification et bon à moyen pour les territoires de chasse en raison de la présence d'espèces proies limitées.

Dans les années 80, le territoire de la ZPS « Hautes-Corbières » accueillait au minimum 2 couples nicheurs plus un troisième moins connu qui a disparu peu d'années après sa découverte. Au milieu des années 1990, tous ces couples avaient disparu sans raisons avérées. Il est cependant à noter que les 2 individus du couple situé dans les gorges de l'Orbieu ont disparu de façon simultanée, cela laisse fortement supposer qu'il s'agit d'une disparition de cause anthropique*, probablement délictueuse. Depuis ces disparitions, les observations sur le site d'individus adultes en couple ou d'immatures non appariés laissent à chaque fois espérer en vain une recolonisation de ce territoire par l'espèce. Mais ces oiseaux connaissent de façon régulière des pertes d'individus.

Il est indéniable que ce territoire et/ou ces abords proches sont témoins de pratiques humaines délictueuses (empoisonnement, tir ?) responsables de la situation actuelle de l'espèce sur la ZPS « Hautes-Corbières ».

Alouette lulu *Lullula arborea*

Cf. carte n°26 de l'Atlas

Code : A 246

Effectifs : 150 à 250 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : causses*, cultures et pâtures bien exposées parsemées d'arbres et de buissons. Niche dans de légères dépressions du sol.

Sédentaire, elle se nourrit d'insectes, de larves, d'araignées mais aussi de graines et de jeunes pousses végétales.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon sur les territoires occupés par l'espèce actuellement.

Stable au niveau français, l'espèce est régulière sur la zone, dans tous les milieux qui lui sont favorables. Ceux-ci sont généralement constitués de prairies pâturées relativement rases parsemées d'arbres et de bosquets et généralement bien ensoleillées.

Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Code : A 072

Cf. carte n°27 de l'Atlas

Effectifs : 10 à 20 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : forêts de piémont et d'altitude entrecoupées de milieux ouverts ou semi-ouverts.

Migratrice, l'espèce se nourrit essentiellement d'insectes dont les guêpes et leurs couvains, mais aussi, exceptionnellement, de micromammifères, de reptiles ou de jeunes oiseaux.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon aussi bien pour les sites de nidification que d'alimentation qui sont, de façon générale, les mêmes pour cette espèce.

Cette espèce migratrice, en raison de son régime alimentaire, trouve sur la zone de très nombreux sites favorables pour son alimentation et sa reproduction. Les milieux forestiers, même de taille réduite, lui sont indispensables pour la nidification mais aussi pour la recherche de nourriture, essentiellement liée à la présence de nids d'hyménoptères.

Bruant ortolan *Emberiza hortulana*

Code : A 379

Cf. carte n°28 de l'Atlas

Effectifs : 5 à 10 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : moyen à favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : landes basses parsemées de buissons bas, Chêne kermès et Genévrier notamment. L'espèce niche au sol sous la végétation et exceptionnellement dans des arbustes.

Migratrice, l'espèce se nourrit d'insectes, de chenilles, de limaçons mais aussi de graines, notamment de farineuses.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon mais leur nombre et leur étendue sont très réduits sur le site.

Sur les zones du département où l'espèce est plus présente, elle est surtout inféodée au vignobles et aux causses. Sur l'aire étudiée, on la trouve sur les parties les plus méditerranéennes, sur des flancs peu pentus et bien exposés. En recul constant sur ce territoire, l'essentiel des couples connus se situe sur les communes de Coustaussa, Couiza et Espérasa, la petite population qui était présente sur le causse de Rennes le Château qui comptait 8 couples en 2002, 4 en 2004 a actuellement totalement disparu.

Busard cendré *Circus pygargus*

Code : A 095

Cf. carte n°29 de l'Atlas

Effectifs : 11 à 14 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : relativement favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : versants semi-boisés avec landes, milieux ouverts (pelouses et zones agricoles). Niche au sol dans les landes et les zones de causses* avec une végétation dense mais de faible hauteur.

Migratrice, l'espèce se nourrit de petites proies : rongeurs, petits oiseaux, lézards mais aussi d'insectes (coléoptères, orthoptères, libellules).

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon, la présence limitée de l'espèce ne peut être attribuée à la qualité des habitats présents mais est plutôt révélatrice de l'état de conservation de l'espèce. Par contre, les cas de prédatations des nids par le sanglier sont bien connus, et donc la prolifération de ce dernier peut avoir un impact négatif sur la reproduction du Busard cendré.

Nicheuse en colonies plus ou moins lâche dans les régions où elle est plus abondante, l'espèce est sur ce territoire répartie en couples isolés sur l'ensemble des milieux les plus favorables.

Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Cf. carte n°30 de l'Atlas

Code : A 082

Effectifs: 8 à 12 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : moyen à favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : versants semi-boisés avec landes et milieux ouverts (pelouses et zones agricoles). Niche au sol dans des landes denses arborées, dans de jeunes plantations ou dans des parcelles forestières en cours de régénération naturelle.

Sédentaire, l'espèce se nourrit de micromammifères, de petits oiseaux, et exceptionnellement de lapereaux et de levrauts.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon, la faible présence de l'espèce ne peut être attribuée à la qualité des habitats présents.

Malgré une présence relativement importante en Languedoc-Roussillon, les effectifs de cette espèce restent limités sur cette zone. Se nourrissant de petites proies, le Saint-Martin chasse plutôt sur les milieux ouverts et semi-ouverts.

Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Cf. carte n°31 de l'Atlas

Code : A 080

Effectifs : 10 à 20 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : zones de chasse : landes, lisières, causses, cultures et versants rocaillieux. Nicheur arboricole, il privilégie les milieux boisés, peu accessibles et abrités du vent.

Migratrice, l'espèce se nourrit quasi exclusivement de reptiles (couleuvres, lézards, vipères), lors de conditions météorologiques peu favorables aux reptiles, elle se nourrit aussi de petits rongeurs, d'amphibiens et de jeunes oiseaux.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon, aussi bien en ce qui concerne les sites de nidification que les territoires de chasse variés et favorables à l'espèce.

Cette espèce est très bien représentée sur l'ensemble de la région méditerranéenne. Sur ce territoire le nombre de couples présents semble être à son optimum. Sur la zone, l'espèce chasse sur pratiquement toutes les zones ouvertes ; les flancs rocheux ayant sa préférence pour y détecter les reptiles qui représentent l'essentiel de sa nourriture.

Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax*

Code : A 346

Cf. carte n°32 de l'Atlas

Effectifs : 0 à 2 couples nicheurs et jusqu'à 25 individus, issus de colonies situées en périphérie, utilisant le site comme zone de nourrissage

Etat de conservation au sein de la ZPS : moyen à défavorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : pelouses et landes, zones agricoles pâturées, escarpements rocheux et falaises. Nicheuse rupestre, l'espèce utilise des grottes ou failles profondes avec une préférence pour les grands ensembles rocheux.

Sédentaire, l'espèce se nourrit exclusivement au sol, d'insectes, de coléoptères, de chenilles et de vers.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : potentiellement bon en raison de la présence importante d'élevage, favorable à l'espèce (insectes coprophages*...) mais s'avérant médiocre en raison probablement des répercussions néfastes sur l'entomofaune de certains produits phytosanitaires utilisés en élevage. Les insectes coprophages représentent une des principales ressources alimentaires de l'espèce et leur raréfaction influe directement sur les populations de Crave à bec rouge, notamment en raison d'une reproduction quasi nulle depuis des années.

Malgré un potentiel important en site de nidification mais aussi a priori en ressources alimentaires, l'espèce n'est pas connue nicheuse sur le site. La fréquentation, pouvant atteindre jusqu'à plus de 20 oiseaux de façon simultanée, est le fait d'une petite population nicheuse éparse sur le sud des Corbières.

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

Code : A 236

Cf. carte n°33 de l'Atlas

Effectifs : 50 à 150 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : causses* nus ou en partie boisés, forêts claires (feuillus et pinèdes), tous types de milieux ouverts. L'espèce niche au sol dans des milieux ouverts et semi-ouverts, secs et biens exposés.

Migrateur, l'Engoulevent se nourrit d'insectes chassés en vol, en piqué ou en se déplaçant au sol.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon sur les espaces utilisés par l'espèce.

Inféodé aux espaces ouverts ou semi-ouverts, l'espèce se rencontre à plus ou moins forte densité sur l'ensemble du territoire. Chasseur nocturne insectivore, il se contacte le plus souvent en début de saison de nidification (parades) ainsi qu'à la fin de cette dernière, lorsqu'il prospecte les linéaires routiers.

Faucon crécerellette *Falco naumanni*

Code : A 095

Cf. carte n°34 de l'Atlas

Effectif : 5 à 40 individus suivant les années

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : vastes espaces ouverts, pelouses, zones agricoles, pelouses d'altitude riches en proies (orthoptères).

Non nicheuse sur le territoire, cette espèce le fréquente de façon non systématique lors de mouvements pré-migratoires post-nuptiaux en fonction notamment de l'abondance en proies.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon mais totalement dépendante de la présence ou non d'espèces proies (criquets, sauterelles, grillons)

Ces mouvements sont essentiellement le fait d'oiseaux nés au printemps en Espagne ou au Portugal qui remontent vers le nord en fonction de la disponibilité alimentaire (orthoptères) sur leurs lieux de naissance. Cette présence saisonnière, non systématique, s'échelonne de la fin juillet à la mi-septembre et précède la migration vers l'Afrique.

ESPECE NON INSCRITE INITIALEMENT AU FSD*.

Faucon pèlerin *Falco pelegrinus*

Cf. carte n°35 de l'Atlas

Code : A 103

Effectif : 11 à 13 couples nicheurs ou utilisant le site comme territoire de chasse

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable.

Type d'habitat occupé sur la ZPS : nicheuse rupestre, l'espèce fréquente les falaises des gorges, ainsi que les barres et pitons rocheux présents sur le territoire.

Sédentaire, il chasse en vol des oiseaux de petite à moyenne taille. Sur la zone, il trouve un réservoir de proies conséquent.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon, aussi bien en ce qui concerne les sites de nidification que les territoires de chasse favorables à l'espèce.

Comme dans de nombreux pays, l'espèce a reconquis l'ensemble de ses territoires après avoir quasiment disparu dans les années 60.

Fauvette pitchou *Sylvia undata*

Cf. carte n°36 de l'Atlas

Code : A 302

Effectif : 15 à 30 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : présente sur les milieux méditerranéens, de type causse* ou lande basse à la végétation herbacée, rase et parsemée de ligneux buissonnants bas qu'elle utilise pour nicher.

Sédentaire sur la zone, l'espèce peut cependant désertier totalement le territoire lors des hivers trop rigoureux. Se nourrit d'insectes de petites tailles, d'araignées et à l'automne de baies d'épineux qu'elle picore.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : leur nombre est peu étendu mais en bon état de conservation. L'essentiel de ces milieux constitués d'îlot de plus ou moins grande taille se situe sur la partie sud-ouest (Rennes le Château, Coustaussa) et à l'est du périmètre de la ZPS (Dernacueillette, Massac, Mouthoumet, Salza).

Grand Duc d'Europe *Bubo bubo*

Cf. carte n°37 de l'Atlas

Code : A 026

Effectif : 5 à 15 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : landes basses, pelouses, cultures et massifs boisés parsemés de clairières. Habitats de reproduction : ses capacités d'adaptation en termes de sites de nidification vont de la falaise au simple chaos rocheux.

Sédentaire, le Grand Duc d'Europe est un chasseur éclectique, performant capable de capturer des proies très diverses (oiseaux, lièvres, renardeaux, reptiles, insectes...).

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon aussi bien en ce qui concerne les sites de nidification que les territoires de chasse variés et favorables à l'espèce.

Relativement discret quand les couples sont espacés, la distribution exacte de l'espèce sur ce territoire est encore mal connue.

Martin pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*

Code A229

Cf. carte n°38 de l'Atlas

Effectif : 2 à 5 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat potentiellement occupé sur la ZPS : les cours d'eau permanents pour les couples nicheurs ainsi que l'ensemble des cours d'eau permanents et temporaires pour les hivernants.

Assez méconnu sur le territoire, le Martin pêcheur semble cependant nicher sur le Sou, il en est probablement de même sur les autres cours d'eau permanents (La Blanque et L'Orbieu).

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon mais de plus en plus limité en raison des périodes d'étiages de plus en plus récurrentes et prononcées.

ESPECE NON INSCRITE INITIALEMENT AU FSD*.

Milan noir *Milvus migrans*

Code : A 073

Cf. carte n°39 de l'Atlas

Effectif : 0 à 1 couple

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : milieux ouverts (landes, pelouses, zones agricoles), versants boisés (feuillus principalement, pinèdes). L'espèce paraît par contre relativement dépendante des ripisylves* pour la nidification.

Migratrice, l'espèce est essentiellement charognarde, elle prospecte aussi bien les cours d'eaux, décharges que l'ensemble des milieux ouverts ou semi-ouverts. Le Milan noir capture aussi de petites proies telles que des oiseaux, des campagnols, des amphibiens, des poissons ou des insectes.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon mais leur nombre est limité. Nicheuse sur le cours de l'Aude juste en aval de Limoux, l'espèce colonise progressivement cette vallée et devrait à terme atteindre les limites de la ZPS « Hautes-Corbières ».

Cette espèce atteint actuellement dans l'Aude sa limite de répartition sur la chaîne des Pyrénées.

Milan royal *Milvus milvus*

Code : A 074

Cf. carte n°40 de l'Atlas

Effectif : 0 à 1 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : versants boisés (feuillus et pinèdes) et milieux ouverts (zones agricoles, prés pâturés). Nicheur arboricole, il privilégie les haies denses, les bosquets et les lisières de forêts.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon, la faible présence de l'espèce sur le site ne peut être attribuée à la qualité des habitats.

Migrateur partiel, certains individus peuvent passer une partie de l'hiver sur la ZPS. Ses capacités de chasse se limitent aux proies de faible taille. Il est, par ailleurs, aussi charognard

Abondant sur l'ouest des Pyrénées, le département de l'Aude marque la limite de répartition de l'espèce pour l'est de la chaîne. Sa nidification dans la ZPS est possible mais n'a pas été prouvée et ce malgré la présence de nombreuses zones favorables.

Les vastes milieux ouverts dévolus en tout ou partie à l'élevage lui sont indispensables.

ESPECE NON INSCRITE INITIALEMENT AU FSD*.

Pic noir *Dryocopus martius*

Code : A 236

Cf. carte n°41 de l'Atlas

Effectif : 6 à 12 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : forêts diverses à l'exception des jeunes peuplements de résineux, il marque une préférence pour les forêts de feuillus (hêtraies), présentant des zones de chablis et des arbres de gros diamètre. Nicheur cavernicole, la force de son bec lui permet de creuser des cavités dans des arbres sains.

L'espèce est sédentaire et se nourrit des différents insectes et larves se trouvant sur les écorces et dans les arbres morts ou dépérissants.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon en raison de la diversité des milieux forestiers et de la présence régulière d'arbres et d'îlots d'arbres dépérissant.

Le Pic noir est le plus grand des pics européens. La puissance de son bec lui permet de creuser des loges même dans des arbres sains. Sa présence sur un massif forestier participe activement à la disponibilité en cavités qui profitent à de nombreuses autres espèces : Chouette hulotte, chiroptères, Lérot, Loir... Ces dernières décennies ont été marquées par une recolonisation importante de nombreux secteurs, autrefois désertés par l'espèce. Sur la zone, en dehors des forêts de type méditerranéen (Chêne vert), l'espèce occupe tous les milieux forestiers.

Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Code : A 338

Cf. carte n°42 de l'Atlas

Effectif : 100 à 200 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : landes basses, broussailles à proximité de zones agricoles et pelouses. Niche dans les buissons et haies composés en tout ou partie d'épineux.

Migratrice, l'espèce n'est présente que de début mai à fin août, et se nourrit de diverses proies ; insectes, escargots, batraciens et micro-mammifères. Elle peut stocker ses proies, comme provisions, en les empalant sur des buissons épineux.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon à très bon à condition que soient conservés les haies et bosquets d'épineux et à condition de réduire les effets négatifs sur l'entomofaune de certains traitements sanitaires appliqués aux troupeaux.

Migratrice, elle est inféodée aux zones de bocage. Les densités les plus fortes sont observées dans les secteurs caractérisés par une succession de bocages parsemés de haies et bosquets d'épineux.

Pipit rousseline *Anthus campestris*

Code : A 255

Cf. carte n°43 de l'Atlas

Effectif : 30 à 50 couples

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : causses* et pelouses maigres pâturées. Cette espèce niche cachée au sol sous la végétation.

Migratrice, l'espèce se nourrit de différents insectes capturés au sol.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon mais leur nombre et leur surface restent très réduits sur le site.

Espèce thermophile par excellence, le Pipit rousseline affectionne les milieux secs et bien ensoleillés : causses, landes rases. Sur la ZPS, le causse de Rennes-le-Château constitue un de ses bastions principaux, tout comme les grandes zones pastorales de Mouthoumet, Salza ou Dernacueillette.

Vautour fauve *Gyps fulvus*

Cf. carte n°44 de l'Atlas

Code : A 078

Effectif : de 10 jusqu'à plus de 150 suivant les périodes de l'année et la disponibilité alimentaire

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : pour la recherche alimentaire, tous types de milieux ouverts parcourus par la grande faune domestique ou sauvage. Il utilise les falaises comme site de nidification et comme dortoir ; les arbres peuvent être aussi utilisés comme dortoir mais généralement de façon moins permanente.

L'espèce est sédentaire sur la zone, bien que connaissant des fluctuations importantes de ses effectifs, en fonction des saisons et de la disponibilité alimentaire. Se nourrit de cadavres d'animaux sauvages et domestiques de moyenne à grande taille.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon en raison de la présence importante d'élevages favorables à l'espèce (mortalité dans les troupeaux). Cette situation pourrait être encore améliorée, en permettant un meilleur accès aux charognes par la création de nouvelles placettes d'alimentation.

Non nicheurs sur le versant nord de la partie orientale des Pyrénées, les individus fréquentant la zone proviennent, pour la majorité, des colonies de Catalogne espagnole. Cette fréquentation s'est nettement accentuée depuis les modifications intervenues dans les modes d'équarrissage en Espagne depuis 2006.

Vautour moine *Aegypius monachus*

Cf. carte n°45 de l'Atlas

Code : A 079

Effectif : présence ponctuelle de 1 à 3 individus en simultané

Etat de conservation au sein de la ZPS : favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : tous les milieux ouverts sur lesquels l'élevage ou la grande faune sauvage sont présents, ainsi que toutes les zones forestières suffisamment ouvertes pour lui permettre d'atterrir. Nicheur arboricole, le Vautour moine utilise comme reposoir ou dortoir aussi bien les falaises que les arbres.

De passage ou séjournant de façon temporaire de quelques jours à plusieurs semaines, charognard éclectique aux capacités de vol importantes, le moine prospecte aussi bien les milieux ouverts que les forêts claires.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon en raison de la présence importante d'élevages sur le site (mortalité dans les troupeaux).

Non nicheur actuellement sur la zone. La présence de cette espèce est liée aux échanges et stationnements en augmentation constante entre les colonies des Cévennes, où il a été

réintroduit, et les sites de réintroduction en cours, en Catalogne espagnole. Ceci concerne donc essentiellement des oiseaux immatures non appariés.

Vautour percnoptère *Neophron percnopterus*

Cf. carte n°46 de l'Atlas

Code : A 077

Effectif : 0 à 1 couple, 2 à 5 individus erratiques

Etat de conservation au sein de la ZPS : relativement favorable

Type d'habitat occupé sur la ZPS : pelouses, landes et zones agricoles pâturées, prairies au moment de la fauche des foins (recherche de proies tuées par les machines). Niche en falaise dans des cavités ou des vires généralement bien protégées.

Migratrice, l'espèce est charognarde et coprophage*, c'est aussi un piètre chasseur pouvant capturer à l'occasion des batraciens, des lézards ou des orvets.

Qualité des habitats de l'espèce sur la ZPS : bon sur les sites de nidification et potentiellement bon sur les territoires de chasse en raison de la présence importante d'élevages favorables à l'espèce (mortalité dans les troupeaux, insectes coprophages). Cependant la pratique de certains traitements vermifuges sur les troupeaux est de nature à minorer la disponibilité alimentaire en raison de leur important impact négatif sur l'entomofaune.

Actuellement les oiseaux fréquentant la zone sont d'une part les individus du couple nichant sur le massif de Bugarach situé en dehors mais à proximité de la ZPS « Hautes-Corbières », d'autre part des oiseaux erratiques non appariés ou en transit lors des migrations pré et post nuptiales. En 2007, un couple formé d'oiseaux adultes s'était cantonné et a apparemment tenté une nidification sur le secteur de Bouisse / Valmigères. Cela portait à 4 le nombre de couples sur le département de l'Aude, cette évolution positive a malheureusement été vite stoppée suite à la mort accidentelle de la femelle du couple.

Liste des espèces présentes et état de conservation

Tableau 12 : Etat de conservation des espèces

Nom français	Nom latin	Etat de conservation				
		Dynamique	Isolément	Population	Habitat	ESPECE
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	B	A	A	A	A
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	C	A	B	C	C
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A	A	A	B	A
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	B	A	A	A	A
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	D	A	C	C	C
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	B	A	A	C	B
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	C	A	B	C	C
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A	A	A	B	A
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	D	C	D	C	D
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	B	A	A	B	A
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	A	B	A	B	A
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A	A	A	A	A
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	B	A	A	B	A
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	B	A	A	B	A

Nom français	Nom latin	Etat de conservation				
		Dynamique	Isolement	Population	Habitat	ESPECE
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	B	A	A	B	A
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A	A	A	B	A
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	B	A	A	B	A
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A	A	A	B	A
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	B	A	A	B	A
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	B	A	A	B	A
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	A	A	A	B	A
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	A	A	A	B	A
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	C	A	B	B	B

En gras, les espèces nouvellement identifiées.

Ces 3 espèces sont donc à rajouter au Formulaire Standard de Données du site des Hautes-Corbières

Espèces d'oiseaux de l'annexe I présentes sur le site mais ne justifiant pas sa désignation

Cette liste complémentaire concerne essentiellement les espèces dont des individus ou groupe d'individus font des haltes migratoires plus ou moins prolongées en mettant à profit des ressources alimentaires disponibles sur la zone. Ces espèces n'ont pas été incluses dans la liste justifiant la désignation de cette ZPS, en raison du caractère aléatoire de leur présence ou du nombre limité d'individus concernés. Les différentes mesures et préconisations de gestion envisagées pour les espèces citées dans la liste principale seront pleinement favorables aux besoins des espèces citées dans cette liste complémentaire.

Faucon d'Eléonore *Falco eleonora*

Code : A 100

Type de fréquentation : erratisme en période pré-nuptiale et surtout estivage partiel d'immatrices

Potentiel de la zone pour l'espèce : important

Nicheur très tardif sur les îles méditerranéennes (Espagne, Grèce). Quelques individus sont observés en chasse ou en déplacement, essentiellement pendant la période estivale.

Faucon émerillon *Falco colombarius*

Code : A 098

Type de fréquentation : hivernage

Potentiel de la zone pour l'espèce : limité

Nicheurs dans les îles britanniques et le nord de l'Europe, quelques rares individus hivernent de façon irrégulière sur la zone dans les grands espaces ouverts qu'ils affectionnent pour la chasse aux petits passereaux.

Rollier d'Europe *Coracias garrulus*

Code : A231

Type de fréquentation : halte migratoire post-nuptiale

Potentiel de la zone pour l'espèce : limité

L'espèce est nicheuse régulière sur le pourtour méditerranéen. Les observations sur la zone concernent généralement des jeunes de l'année séjournant avant leur départ vers leurs quartiers d'hiver. A cette occasion, il est fréquent d'observer plusieurs oiseaux de façon simultanée sur un même secteur.

Espèces patrimoniales d'oiseaux hors Annexe I présentes sur le site

Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis*

Type de fréquentation : plus connue comme nicheuse sur la zone depuis 2006, elle utilise ce territoire comme zone d'hivernage.

Sa présence en période hivernale se répartit sur les divers types de milieux ouverts riches en proies.

Son état de conservation sur le site est qualifié de « mauvais »

Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

Type de fréquentation : migratrice, la population nicheuse est rare sur la zone. Sa population est estimée entre 5 et 10 couples (Montgaillard, Maisons et Dernacueillette)

L'espèce occupe principalement l'est et le sud-ouest du périmètre de la ZPS sur des zones de causses* à proximité de prairies mais aussi sur d'anciennes vignes arrachées et peu végétalisées.

Son état de conservation sur le site est qualifié de « moyen à favorable »

Fauvette Orophée *Sylvia hortensis*

Type de fréquentation : migratrice, la population nicheuse est estimée entre 25 et 50 couples

L'espèce occupe des milieux forestiers peu denses ainsi que les landes parsemés d'arbre, on la trouve aussi plus exceptionnellement dans des haies denses.

Son état de conservation sur le site est qualifié de « bon ».

Fauvette des jardins *Sylvia borin*

Type de fréquentation : migratrice, l'espèce est une nicheuse très rare sur le site.

Dans l'Aude, cette espèce niche principalement à des altitudes supérieures à 900 m, il est cependant possible de trouver des couples à des altitudes n'excédant pas 600m.

Son état de conservation sur le site est qualifié de « bon ».

Synthèse

Les différents milieux naturels présents sur la zone sont occupés par une ou plusieurs de ces espèces pour l'alimentation et/ou la nidification.

La désignation de la ZPS « Hautes-Corbières » concernait à l'origine 20 espèces d'oiseaux. A l'issue des inventaires ornithologique 3 espèces supplémentaires ont été prises en compte, il s'agit du Milan royal, du Faucon crécerellette et du Martin pêcheur d'Europe. Parmi ces 23 espèces figurent : 12 espèces de rapaces dont 1 nocturne et 8 espèces de passereaux.

Le statut de ces espèces sur la zone peut globalement être divisé en 2 grands groupes :

- celles au statut jugé « favorable » : Aigle botté, Alouette lulu, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon crécerellette, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Martin pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Vautour fauve et Vautour moine, pour lesquelles les activités humaines actuelles ne semblent pas influencer négativement sur leur état de conservation.

- celles dont le statut est jugé « moyen à favorable » : Aigle royal, Bruant ortolan et Busard St Martin ; « relativement favorable » : Vautour percnoptère, Busard cendré et Vautour percnoptère ; « moyen à défavorable » : Crave à bec rouge, et qui concernent un nombre de couples ou d'individus limité et des espèces particulièrement sensibles aux effets des activités humaines.

Les activités humaines sont généralement bénéfiques pour les espèces du premier groupe, grâce à la présence de l'activité agricole et plus particulièrement celle concernant l'élevage. L'absence ou le recul de cette activité s'accompagne par contre d'une modification des milieux évoluant à terme vers une certaine uniformisation du couvert végétal. Cependant certaines de ces activités humaines agricoles ont aussi leurs revers négatif dans la conservation des espèces citées. Cela concerne essentiellement l'utilisation ou le mode d'utilisation de produits sanitaires et phytosanitaires dont l'impact est non négligeable sur l'entomofaune, espèces proies par excellence de nombreuses espèces d'oiseaux.

Par ailleurs, les pertes d'individus chez les grands rapaces, comme l'Aigle royal et le Vautour percnoptère, liées ou non à des pratiques délictueuses, représentent un frein certain au maintien et à la recolonisation de cette zone par ces espèces.

VIII. LES ENJEUX DE CONSERVATION

Hiérarchisation des enjeux

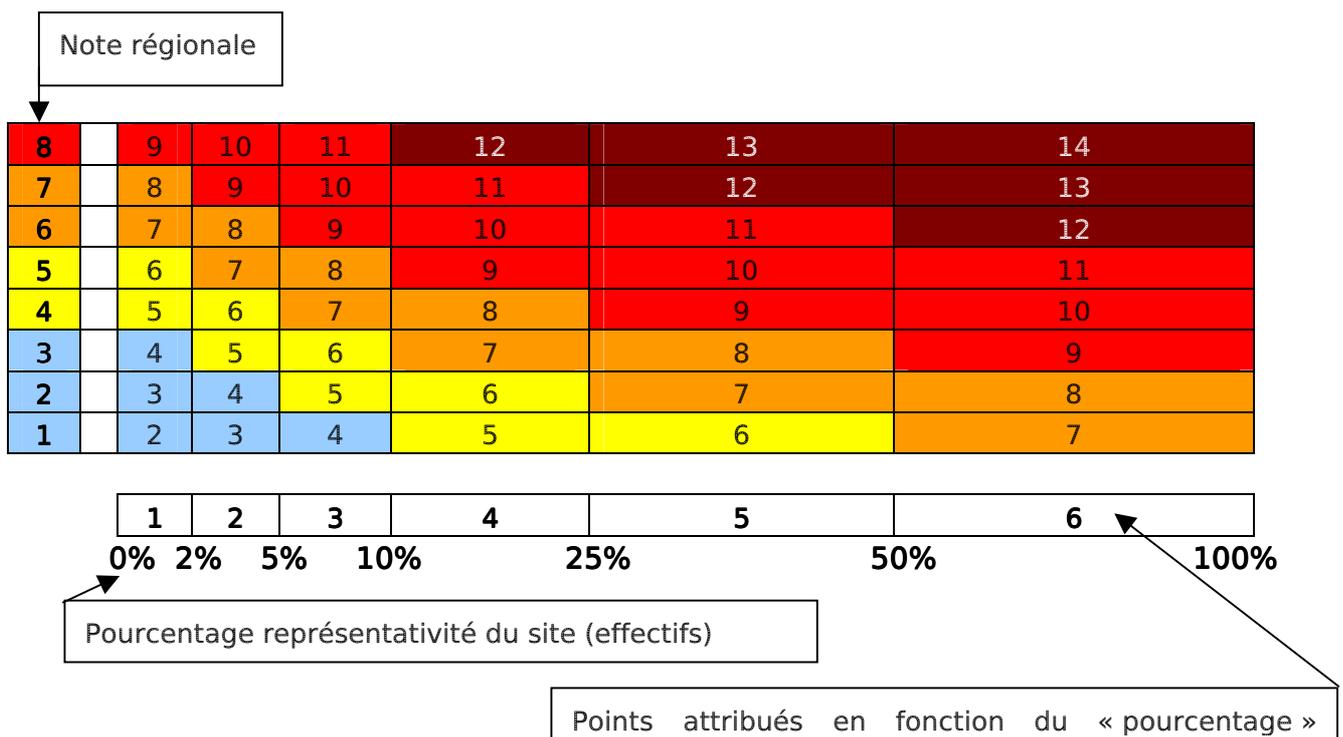
Méthodologie

Afin de définir des objectifs de conservation clairs et d'orienter les choix dans la stratégie de conservation à adopter, il convient de déterminer l'importance de la conservation de chaque espèce présente sur le site, les unes par rapport aux autres. L'analyse consiste à croiser les données issues des inventaires, du contexte écologique et du contexte socio-économique permettant ainsi une hiérarchisation des enjeux.

Nous avons appliqué la méthode proposée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Languedoc-Roussillon (CSRPN* L-R) pour hiérarchiser les espèces du site. Cependant, afin d'exploiter au mieux les dernières connaissances acquises et pour une meilleure cohérence, nous avons remplacé les effectifs régionaux contenus dans la méthode du CSRPN LR par ceux du « Référentiel Oiseaux LR » établi sur le même principe mais avec des effectifs mis à jour en 2008. Si tel n'avait pas été le cas, certains effectifs de la ZPS auraient été égaux voire supérieurs à ceux de la totalité de la région.

Cette méthode est la suivante :

- Calculer l'importance du site par rapport à l'effectif en région. On attribue des points selon le pourcentage obtenu selon l'échelle donnée dans le tableau ci-dessous. Exemple : 4% de l'effectif = 2 points
- Croiser (faire la somme des points) cette « représentativité » avec le chiffre d'« importance régionale » (importance de l'espèce / habitat en région Languedoc-Roussillon par rapport à sa répartition mondiale / française) donné par le Référentiel Oiseaux : la somme obtenue représente la note finale. Le diagramme ci-dessous illustre le procédé et le barème utilisé :



Les enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants :

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible
Note finale : Somme des points « note régionale » + « représentativité »	

Les critères pour évaluer la "responsabilité régionale" sont :

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
4 : très forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution* européenne et/ou mondiale et/ou plus de 50% de la population française.
3 : forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France ou de 25 à 50% des effectifs connus en France
2 : modérée	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de population isolés	

Hiérarchisation des espèces

L'application de cette méthodologie permet d'arriver à la hiérarchisation présentée dans le tableau ci-dessous.

Se distingue ainsi 6 espèces d'enjeu fort, 11 espèces d'enjeu modéré et 6 espèces d'enjeu faible.

Tableau 13 : Application de la Méthode CSRPN* (chiffres régionaux = Référentiel Oiseaux) pour le site Natura 2000 « Hautes-Corbières »

Espèces (nom français)	Espèces (nom latin)	Annexes	Note 1 ¹	Effectifs régional ²		Effectifs sur la ZPS ³			Représentativité		Note cumulée (Note 1 + Note 2)	Enjeux
				c= nombre de couples)	Moyenne	Mini	Maxi	Moyenne	%	Note 2		
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	1	5	9 - 11 c	10	0	1	0.5	5%	3	8	fort
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	1	3	45 - 64 c	54,5	5	9	7	12.8%	4	7	fort
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	1	5	420 - 710 c	565	10	20	15	2.65%	2	7	fort
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	1	6	240 - 660 c	450	0	2	1	0.22%	1	7	fort
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	1	4	45 - 53 c	49	3	5	4	2.04%	3	7	fort
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1	3	75 - 115 c	95	11	13	12	12.6%	4	7	fort
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	1	5	1750 - 3450 c	2600	5	10	7.5	0.29%	1	6	modéré
Faucon crécerellette ^o	<i>Falco naumanni</i>	1	5	64 - 71 c	67,5			0	0%	1	6	modéré
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	1	5	2600 - 10000 c	6300	30	50	40	0.63	1	6	modéré
Vautour moine ^o	<i>Aegypius monachus</i>	1	5	6 c	6			0	0%	1	6	modéré
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	1	4	335 - 550 c	442,5	5	15	10	2.25%	2	6	modéré
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	1	4	4650 - 13750 c	9200	100	200	150	1.63%	1	5	modéré
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	1	3	115 - 320 c	217,5	8	12	10	4.59%	2	5	modéré
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	1	4	15 050 - 40 500 c	27775	15	30	22.5	0.08%	1	5	modéré
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	1	4	50 - 74 c	62	0	1	0.5	0.80%	1	5	modéré
Vautour fauve ^o	<i>Gyps fulvus</i>	1	4	116 c	116			0	0%	1	5	modéré
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	1	3	342 - 748 c	545	11	14	12.5	2.29%	2	5	modéré
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	1	3	450 - 1500c	975	6	12	9	0.92%	1	4	faible
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1	2	335 - 920 c	627,5	10	20	15	2.39%	2	4	faible
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	1	3	4 250 - 8 100 c	6175	50	150	100	1.62%	1	4	faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1	3	325 - 560 c	442,5	0	1	0.5	0.11%	1	4	faible
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	1	3	290 - 1050	670	2	5	3.5	0.52%	1	4	faible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	1	2	20 000 - 50 000 c	35000	150	250	200	0.57%	1	3	faible

^o Espèce non nicheuse sur la ZPS (dans ce cas, seule la note 1 est prise en compte)

¹ source : CSRPN, 2008

² source : Référentiel Oiseaux, 2008

³ Nombre de couple fréquentant la ZPS

La cartographie des enjeux sur le site a été élaborée à partir des habitats d'espèces d'oiseaux avérés (c'est-à-dire la répartition des espèces basée sur les observations ponctuelles et les sites de nidification), et de leur fonction dans l'écologie de l'espèce. Une note a été attribuée pour chaque espèce présente sur un carré. Cette dernière correspond à la note de hiérarchisation de cette espèce calculée selon la méthode du CSRPN pour un habitat de nidification et la moitié de celle-ci pour un habitat d'alimentation. Lorsqu'un habitat remplit les deux fonctions simultanément, il a été considéré comme habitat de nidification. Afin d'obtenir une note d'enjeux de conservation par carré, les valeurs de chaque espèce présente sur ce dernier ont été sommées.

Les enjeux de conservation du site sont hiérarchisés en 4 classes en fonction de la valeur obtenue, sachant que 133,5 correspond à la somme des notes de toutes les espèces cumulées et 2 correspond à la note d'habitat d'espèce la plus basse :



Objectifs de conservation

Suite à la hiérarchisation des enjeux pour les espèces et à l'étude des activités humaines, les objectifs de conservation ont été élaborés au cours des premières réunions de groupes de travail puis finalisés à l'issue de celles-ci. Sont considérés :

- trois grands types d'activités humaines : agricoles, forestières et de loisirs en pleine nature (chasse, sport de plein air...);
- trois grands types de milieux : milieux agricoles et pastoraux, milieux forestiers, milieux naturels divers ne faisant l'objet d'aucune exploitation particulière.

Liste des objectifs de conservation

- 1 : **Maintien et amélioration de la qualité des territoires d'alimentation et de reproduction des oiseaux**
- 2 : **Amélioration des conditions de vie et réduction des pertes d'individus**
- 3 : **Amélioration des connaissances avifaunistiques*, sensibilisation du grand public et implication des différents acteurs**

Relations entre les milieux ou activités et l'avifaune et menaces potentielles

Ci-dessous figurent les détails du mode de classification de l'« état du milieu » :

- **Etat bon** : milieux peu ou pas exposés aux activités humaines pouvant entraîner des modifications ou des dérangements (falaises, pentes rocheuses). Egalement, milieux sur lesquels les activités humaines permettent la conservation et le maintien des intérêts ornithologiques.
- **Etat bon à moyen** : milieux en cours d'évolution négative d'un point de vue de la conservation des espèces en raison de leur diminution ou de leur modification liée aux pratiques humaines.
- **Moyen** : milieux dont le nombre est en diminution sur le site et pour lesquels les pratiques humaines actuelles sont moins ou peu favorables aux espèces qui en dépendent.

Dans le tableau suivant, en fonction des types de milieu ou d'activité, de leur état, des espèces présentes et des principales menaces ou compatibilités, apparaissent dans la colonne de droite les numéros des différents « Objectifs de Conservation » concernés.

Tableau 14 : Interactions positives ou négatives entre les différents milieux et leur état, les activités humaines, et les différentes espèces concernées.

Type de milieu ou d'activité	Surface, linéaire, pourcentage ou nombre	État du milieu	Principaux habitats naturels concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces identifiées ou potentielles en lien avec les évolutions naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Objectifs de conservation concernés
Forêts	6 825,1 ha ou 24,03% du total	Etat bon à moyen localement	Hêtraies calcicoles, forêts de pente, forêts alluviales ...	Pic noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté et Vautour moine	Fréquentation de loisir ou liée aux exploitations forestières sur des zones de nidifications ou de refuges. Aménagement de dessertes forestières. Utilisation sur le bétail pâturent en forêt de phytosanitaires connus pour leur nocivité. Abattage des arbres à loges. Evolution importante de la couverture végétale en lien avec le type de gestion ou les contraintes liées aux épisodes récurrents de sécheresse.	1 - 3
Milieux rupestres	15km de linéaire	Etat bon	Pentes rocheuses calcaires	Faucon pèlerin, Vautour percnoptère, Grand duc d'Europe, Aigle royal, Crave à bec rouge et Vautour fauve	Dérangements liés à la pratique des sports de pleine nature (escalade, parapente...), infrastructures, travaux bruyants et hélicoptères réalisés à proximité des aires de nidification.	2 - 3
Prairies de fauche et pâturages	4 858,9 ha ou 17,10 % du total	Etat bon	Prairies maigres de fauches, pelouses sèches calcaires...	Aigle royal, Aigle botté, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Bruant ortolan, Pipit rousseline, Faucon crécerellette, Busards cendré et St-Martin, Milans noir et royal, Vautour percnoptère ...	Perte de terrains de chasse suite à la fermeture progressive de ces milieux situés sur des zones intermédiaires peu productives et / ou non mécanisables. Diminution des cheptels ovin et caprin qui sont les plus à même d'entretenir naturellement ces milieux naturels. Utilisation sur le bétail de phytosanitaires connus pour leur nocivité sur le milieu naturel.	1 - 3
Garrigues et landes	13 867,5 ha ou 49,5 % du total	Etat bon à moyen	Landes sèches, formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ...	Bruant ortolan, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, Busards cendré et St-Martin ...	Fermeture des milieux, par absence ou diminution du pâturage et en raison de la diminution du cheptel ovin et caprin. Ceci entraîne une diminution des espaces favorables à la nidification de certaines espèces et une perte de territoire de chasse pour de nombreux rapaces. Utilisation sur le bétail de phytosanitaires connus pour leur nocivité sur le milieu naturel.	1 - 3

Type de milieu ou d'activité	Surface, linéaire, pourcentage ou nombre	État du milieu	Principaux habitats naturels concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces identifiées ou potentielles en lien avec les évolutions naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Objectifs de conservation concernés
Haies et bosquets	Donnée non disponible	Moyen	Donnée non disponible	Pie-grièche écorcheur et indirectement tous les rapaces chasseurs (favorisation des proies)	Raréfaction de ces formations arborées sur la zone suite à la volonté d'agrandir la taille des parcelles. Arrachages ponctuels de haies et bosquets d'épineux particulièrement favorables à la nidification des Pies grièches écorcheurs..	1 - 3
Cultures, vignes, vergers	Cultures : 508,4 ha Vignes : 476,4 ha Verger : 27,1 ha Soit 3,61 %	Moyen	Céréales, prairies artificielles	Alouette lulu, Busards St-Martin et cendré	Les surfaces, cultivées, de vignes et de vergers, essentiellement réalisées sur la partie ouest de la zone, sont à l'exception du plateau de Granes / St Fériol peu étendues au regard de la superficie totale de la zone. Une augmentation de ces surfaces répartie sur l'ensemble de la zone serait une contribution à la diversité des milieux	1 - 2 - 3
Zones urbanisées	186,2 ha ou 0,67 % du total	Etat bon à moyen	Prairies maigres de fauches, pelouses sèches calcaires, garrigues...	Alouette lulu, Bruant ortolan, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, ...	Diminution du nombre de sites favorables à la nidification de certains passereaux, perte de terrain de chasse.	1 - 3
Gestion cynégétique* (sanglier)	Donnée non disponible	Sans objet	Tous types d'habitats excepté les habitats rocheux	Toutes les espèces nichant au sol : Alouette lulu, Busards cendré et St Martin ...	En raison de leur mode de nidification, ces espèces sont particulièrement exposées aux prédateurs dont celles occasionnées par les sangliers, abondants sur ce territoire et présents jusqu'aux abords proches des villages.	2 - 3
Pêche	Donnée non disponible	Sans objet	Forêts alluviales	Martin pêcheur d'Europe	Dérangement sur et à proximité immédiate des sites de nidification	2 - 3
Tourisme	Sans objet	Sans objet	Tous types de milieux	Toutes les espèces concernées par la désignation de cette zone	Dérangements sur et aux abords des sites de nidification liés essentiellement aux sports et activités de pleine nature.	2 - 3

Type de milieu ou d'activité	Surface, linéaire, pourcentage ou nombre	État du milieu	Principaux habitats naturels concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces identifiées ou potentielles en lien avec les évolutions naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Objectifs de conservation concernés
Réseau électrique basse tension	Donnée non disponible	Sans objet	Tous types d'habitats	Grand-duc d'Europe, Vautours fauve et moine ...	Collisions avec les câbles et électrocution sur les armements des poteaux.	2 - 3
Réseau routier	Donnée non disponible	Sans objet	Pentes et falaises rocheuses calcaires, forêts de pentes ...	Vautour percnoptère, Aigle royal, Faucon pèlerin ...	Dérangements liés aux travaux d'entretien, aménagement, et sécurisation ... (hélicoptage).	2 - 3
Tous milieux	Sans objet	Sans objet	tous milieux	Vautour percnoptère, Aigle royal, Vautour fauve, Vautour moine, Milan royal, Milan noir ...	L'empoisonnement direct ou indirect : cette menace n'est pas liée à une activité humaine particulière mais à des pratiques individuelles liées soit à la mauvaise utilisation de produits chimiques soit à l'utilisation détournée de produits dans le but d'empoisonner des animaux.	2 - 3
Industrie éolienne	?	Sans objet	Tous type d'habitats situés sur les crêtes et plateaux	Vautour fauve, Vautour moine, Aigle royal, Milan noir, Milan royal...	Perte de territoire de nidification variable en fonction des milieux, risque de percusion des grands rapaces sur les machines, impact sur les couloirs de migration ou de déplacement à l'intérieur des territoires de chasse ou de prospection.	2 - 3
Industrie photovoltaïque	?	Sans objet	Pelouses sèches calcaires, garrigues, landes...	Bruant ortolan, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, Busards cendré et St-Martin ...	Perte de territoire de nidification pour les passereaux et les rapaces nichant au sol, perte de terrains de chasse pour les rapaces.	2 - 3

Stratégies de gestion et actions en faveur de la protection et la connaissance des espèces

Plusieurs espèces concernées par la désignation de la ZPS « Hautes-Corbières » font de plus ou moins longue date l'objet d'actions spécifiques, visant à assurer leur protection. Ceci correspond de façon générale à 3 types d'actions particulières : amélioration de la connaissance des espèces à l'aide de suivis et études spécifiques, mesures de conservation et de protection, et enfin la protection des sites de nidification. Selon les espèces elles peuvent être concernées par une ou plusieurs de ces actions :

Suivis et prospections

Pour les rapaces : Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Aigle botté et Circaète Jean le Blanc, Bondrée apivore, en fonction du nombre de couples, le suivi de ces espèces peut être plus ou moins important. Il va d'un échantillonnage du succès de la reproduction pour les espèces les plus abondantes (Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc) à des suivis beaucoup plus précis pour les espèces plus rares et plus patrimoniales (Faucon pèlerin, busards). Pour l'Aigle royal et le Vautour percnoptère, autrefois nicheur ou potentiellement en mesure de l'être, des prospections spécifiques sont réalisées chaque année sur tous les sites de nidification connues ou susceptibles d'accueillir ces 2 espèces.

En 2002 une enquête nationale avait porté sur un recensement au niveau national des populations de Bruant ortolan. Sur la partie ouest du périmètre de la ZPS « Hautes-Corbières » 10 transects ont été réalisés, cela a été reconduit en 2004 puis de nouveau en 2010. Ce suivi dans le temps a mis en évidence un recul constant de cette espèce sur la zone.

Mesures de conservation et de protection

- Vautour percnoptère, Vautour fauve, Vautour moine, Milan royal et Milan noir : depuis 2007 dans le cadre du LIFE Vautour percnoptère (2004/2008), un programme de création de placettes d'alimentation pour les rapaces nécrophages a été initié et compte actuellement 3 installations sur le site. Ces installations encadrées administrativement et soumises à autorisation par les services vétérinaires sont approvisionnées uniquement par l'éleveur et par les seules mortalités intervenant dans son troupeau.

- Lutte contre les causes de mortalité directes ou indirectes, afin de réduire les effets négatifs imputables aux activités humaines. Plusieurs actions de protection sont menées depuis quelques années :

- un inventaire, réalisé en 2004 par la LPO Aude dans le cadre du LIFE Vautour percnoptère, a porté sur l'ensemble du territoire de chasse d'un couple prospectant sur une partie du périmètre de la ZPS « Hautes-Corbières ». Les points noirs alors répertoriés (travail mené uniquement sur Bouisse) restent à ce jour non sécurisés. Par ailleurs, suite au constat de 4 mortalités de Vautours fauves par électrocutions ou percussions sur un secteur où les infrastructures n'ont pas encore été répertoriées, elles ont fait, à la demande express de la LPO Aude, l'objet de sécurisation par ERDF.
- l'empoisonnement indirect de rapaces suite à l'utilisation de produits chimiques selon des pratiques délictueuses est encore régulièrement constaté sur le territoire français et connaît ces dernières années un certain regain de vigueur. Étant donné le mode opératoire de cette pratique, celle-ci peut facilement passer inaperçue. Dans le département, seuls des cas découverts, souvent par hasard, rappellent régulièrement l'existence de cette pratique (ex. Montjardin 2009 : 6 rapaces, 2 renards et un chat). Sur le territoire de la ZPS Hautes-Corbières, aucun cas n'a été porté à connaissance de la LPO.

Il n'en reste pas moins que, là comme ailleurs, sont constatés régulièrement des disparitions douteuses d'individus au sein des couples de grands rapaces. Devant cet état de fait, la LPO Aude a initié, en partenariat avec l'ONCFS et la DDTM, une réflexion au niveau départemental qui devrait à terme s'étendre à tous les acteurs concernés, afin de pouvoir lutter plus efficacement contre ce type de pratique.

Protection des sites de nidification

La quiétude des sites de nidification est un des éléments essentiels dans la conservation des espèces les plus sensibles. Malgré une vigilance constante, aucune action particulière ne s'est justifiée ces dernières années sur ce site. En effet, la pression des activités, entre autres de pleine nature, susceptibles de générer des dérangements, y est particulièrement faible. Cet état de fait est aussi le résultat d'un travail mené en amont avec notamment les représentants des activités d'escalade. Sur la zone, seuls 3 sites d'escalade sont équipés : St Salvayre à Alet les Bains, falaises de Termes et le Cardou à Rennes les Bains.

Cette pratique sur ce dernier site est susceptible de provoquer des dérangements, un accord tacite entre l'association Roc Genèse, gestionnaire du site, et la LPO Aude permet par des engagements mutuels d'éviter ce risque. En 2010, à l'occasion de la réédition du « topo » du site, ces engagements y ont été intégrés.

Parallèlement à ces actions préalablement menées par la LPO Aude, la synthèse de ce premier tome, s'il confirme la nécessité d'aller dans le même sens, permet d'obtenir des éléments pour mettre en place d'autres stratégies de gestion complémentaires en fonction des types d'activités socio-économiques.

Agriculture

La reconquête ou le maintien des milieux herbeux, ouverts et semi-ouverts ne peuvent être raisonnablement pérennisés en dehors de l'exploitation pastorale. En effet, autant le travail initial (débroussaillage ou autre) peut être réalisé par une entreprise de travaux, autant la gestion à un coût raisonnable de l'espace herbeux est liée au pastoralisme (fauche, pacage).

Le maintien des exploitations existantes, voire l'encouragement à de nouvelles créations sont le seul levier sur lequel une politique réaliste de reconquête des milieux herbeux peut s'effectuer. Cependant, ce seul élément est insuffisant sans la mise en place de pratiques favorables aux espèces d'intérêt communautaire.

La concertation et la contractualisation de MAET* avec les acteurs de cette activité est la seule voie envisageable qui doit permettre d'assurer la pérennité de certains habitats d'espèces, leur répartition entre eux, tout en préservant les populations animales associées.

Gestion forestière

En matière d'exploitation forestière, des aménagements peuvent être trouvés en concertation avec les gestionnaires. L'ONF* et le CRPF* sont les partenaires incontournables de cette réflexion.

L'utilisation des espaces forestiers par les espèces d'oiseaux concernés peut être améliorée par des pratiques telles que le maintien d'arbres sénescents ou à cavités, ou la limitation de la fréquentation sur des zones refuges.

De simples recommandations auprès des gestionnaires peuvent suffire pour généraliser ces pratiques via la ratification de la Charte Natura 2000*, et la signature de contrats. Mais la mise en conformité des aménagements forestiers constitue également l'un des outils à exploiter.

BIBLIOGRAPHIE

ADHCO, 2005. – *Etat des lieux du territoire de Mouthoumet Regard*. ADHCO. 40p.

ADRET bureau d'étude, 2008 - *Etude préalable à la réalisation d'un schéma d'aménagement et de gestion rurale – OCAGER phase I*. Pays Corbières Minervois. 106p.

Atelier Technique des Espaces Naturels, 1998 - Guide méthodologique des Documents d'Objectifs, 144 p.

Atelier Technique des Espaces Naturels, 2004 – La mise en œuvre de Natura 2000. Cahiers techniques n°073. 96 p.

CELSE, J., 2005 - *Projets éoliens et avifaune en région Provence – Alpes – Côte d'Azur – Mise en place d'un protocole de suivi ornithologique*, ECOMED, 50 p.

Commission européenne, 2000 - *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

C.R.P.F., 1998 – *Schéma Régional de Gestion Sylvicole*. Tomes I et II.

CUGNASSE, J.-M., 2009 - *Demain, le Faucon pèlerin Falco peregrinus dans le sud du Massif Central*. In BOURGEOIS, M., GILOT, F. & SAVON, C. (eds), *Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences*. LPO Aude & GOR : 89 - 96.

DIREN Languedoc-Roussillon, 2007 - *Cahier des charges. Réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9112028*. 13 p.

DIREN Languedoc-Roussillon, 2007 - *Cahier des charges type régional pour l'élaboration des Documents d'Objectifs Natura 2000 en Languedoc-Roussillon- Référentiel Natura 2000- DIREN L-R*, Montpellier, 60 p.

DUBOIS, P.J., LE MARECHAL, P., OLIOSSO, G., YESOU, P., 2008 - *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Paris, Delachaux et Niestlé, 559 p.

FEDERATION DE CHASSE DE L'AUDE, 2008 – *Plan de Gestion Cynégétique Approuvé*. 17p.

FONDERFLICK, J., 2009 - *Conséquences de la fermeture et de la fragmentation des milieux ouverts sur l'avifaune des Causses**. In BOURGEOIS, M., GILOT, F., & SAVON, C. (eds), *Gestion des garrigues méditerranéennes en faveur des passereaux patrimoniaux*. LPO Aude & GOR : 93 – 119.

GALY, J., ROUX, L., 2009 - *Lignes électriques et avifaune*. In BOURGEOIS, M., GILOT, F. & SAVON, C. (eds), *Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences*. LPO Aude & GOR : 133 – 140.

GUEREIRO A. - *Le massif de Mouthoumet* p.45

J.O des Communautés Européennes des 22/07/92, p. L 206/7 et 08/11/97, page L 305/72 - *Directives du Conseil des 21 mai 1992 et 27 octobre 1997 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage*.

JO de la République du 14/04/01, p. 5827 - *Ordonnance du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives Communautaires... Titre III. Réseau Natura 2000*.

JO de la République du 09/11/01 - *Décret 2001-1031 du 8 novembre 2001 sur la procédure de désignation des sites Natura 2000*.

JO de la République du 24/02/05 - *Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux*

JO de la République - Circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 27 février 2001 relative à la mise en œuvre des directives 79/409 CEE dite « oiseaux » au cours de l'année 2001

JO de la République - Arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zone de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du Code de l'Environnement

JO de la République du 11/04/2010 - Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000

LEVY-BRUHL V. et COQUILLART H., 1989 - *La gestion et la protection de l'espace naturel en 30 fiches techniques*. Ed Secrétariat Régional du Patrimoine Naturel (SRPN)

LE ROUX, X., BARBAULT, R., BAUDRY, J., BUREL, F., DOUSSAN, I., GARNIER, E., HERZOG, F., LAVOREL, S., LIFRAN, R., ROGER-ESTRADE, J., SARTHOU, J.P., TROMMETTER, M. (éditeurs), 2008 - *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies*. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA (France), 113 p.

MALAFOSSE, J.P., 2009 - *Etude et protection du Circaète Jean-le-Blanc* *Circaetus gallicus dans les Cévennes*. In BOURGEOIS, M., GILOT, F. & SAVON, C. (eds), *Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences*. LPO Aude & GOR : 57 - 72.

MELKI F./Biotope, 2007 - *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.

MIELLET P. et al., 2001 - *Représentation cartographique, guide méthodologique*. EDATER, Montpellier, 87p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIREN LANGUEDOC-ROUSSILLON. 2008 - *Atlas des Z.N.I.E.F.F. du département de l'Aude*.

MIQUEL, G., 2010 - *Diagnostic socio-économique DOCOB « Hautes-Corbières »*, CPIE des Hautes-Corbières, Mouthoumet, 62 p.

M.N.H.N., 1992. - *Inventaire de la faune de France*. Ed. Nathan, p. 18.

M.N.H.N., 1994. - *Le livre rouge : inventaire de la faune menacée en France*. Ed. Nathan.

MONNERET, R.-J., 2009 - Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* de l'arc Jurassien - 196-2009. Impact de l'expansion du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* - 1980-2009. In BOURGEOIS, M., GILOT, F. & SAVON, C. (eds), *Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences*. LPO Aude & GOR : 97 - 104

Rapport sur l'état de l'environnement en France. *Etat des lieux de l'environnement en France et de son évolution*. - Edition 2006.

RICAU, B., AUSTRY, J.C. & ELIOTOUT, B., 2009 - *Situation de l'Aigle royal dans le sud du Massif Central : bilan de 30 années de suivi*. In BOURGEOIS, M., GILOT, F. & SAVON, C. (eds), *Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences*. LPO Aude & GOR : 47 - 56.

RIOLS, C., 2009 - Le Régime alimentaire du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* dans les Corbières. In BOURGEOIS, M., GILOT, F. & SAVON, C. (eds), *Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences*. LPO Aude & GOR : 105 - 123.

ROCAMORA, G. et al. 1994 - *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 p.

RUFFRAY, X., KLESCZEWSKI, M., Méthode de hiérarchisation des enjeux Natura 2000 - Document du CSRPN LR

SAVON C., MORLON F., BOURGEOIS M. & GILOT F. 2010 - *Garrigues méditerranéennes, vers la gestion d'un milieu remarquable*- Guide pratique- LPO Aude. 140p

SOUHEIL H., BOIVIN D., DOUILLET R. et al. 2009 - *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'Objectifs Natura 2000*. ATEN, Montpellier, 97p.

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS, 1994 - *Opération locale/protection des paysages du Minervois*. P.32

TERRAZ, L. et al., 2008 - *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 p.

THIOLLAY, J.-M. & BRETAGNOLLE, V., 2004 - *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 178 p.

VALENTIN-SMITH, G. et al. 1998 - *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 p.

Sites Internet :

Portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

Site portail de l'Union européenne :

http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/nat2000news/nat01_fr.htm

Partage d'expériences du réseau Natura 2000 en Europe (Eurosite) : <http://www.natura.org/>

Site de la DREAL du Languedoc-Roussillon (informations générales sur le réseau) :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/index.php3>

<http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/loadPge.php?file=milieux/natura2000.file>
(données natura2000)

Atelier Technique des Espaces Naturels (Outils et exemples nécessaires à l'élaboration d'un DOCOB) : http://www.espaces-naturels.fr/natura_2000

Les données générales sur le territoire :

DIACT Délégation Interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale : <http://www.datar.gouv.fr/>

Observatoire des territoires : vise à faciliter l'accès du plus grand nombre à une sélection d'informations territoriales produites par les organismes publics : http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/portail_fr/index_fr.php

SIG-Pyrénées : L'observatoire socio-économique des Pyrénées : <http://www.sig-pyrenees.net/index.php>

Observatoire des Territoires – Montagne : <http://www.observatoire-montagnes.org/>

CG11 - Environnement - Conseil Général de l'Aude : http://www.cg11.fr/contenu/c_environnement.asp

Le droit de l'environnement :

LEGIFRANCE : le service public de la diffusion du droit : <http://www.legifrance.gouv.fr/home.jsp>

L'Occupation du sol :

IFEN- Corine Land Cover : <http://www.ifen.fr/bases-de-donnees/occupation-des-sols-corine-land-cover/telechargement-des-donnees.html>

Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon : <http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/Aude/Default.asp>

La démographie :

Insee Statistiques locales : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/>

Insee - Résultats du recensement de la population : <http://www.recensement.insee.fr/>

Agriculture :

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Agreste - La statistique, l'évaluation et la prospective agricole - Communes : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/reperes/communes/>

Les bénéficiaires des aides de la PAC | Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/beneficiaires-pac>

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) | Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/exploitations-agricoles/aides-aux-exploitations/les-indemnitees-compensatoires-de-handicaps-naturels-ichn-pour-une-agriculture-active-et-viable-dans-les-regions-defavorisees/>

AGRESTE : Donnée téléchargeable : RGA : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

11 - Aude : Zones défavorisées nationales par commune - 2005 : http://www.ichn-agriculture.org/carto/11_11_d11_znat_com05/

Zones défavorisées - développement rural - Commission européenne : http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/lfa/index_fr.htm

Projets de territoire :

Pays de la Haute-Vallée de l'Aude : <http://www.payshva.org/index.asp>

Forêt :

Inventaire Forestier National : <http://www.ifn.fr/spip/>

ONF - Office National des Forêts - Accueil : <http://www.onf.fr/>

Fédération nationale des communes forestières : <http://www.fncofor.fr/>

Forêt Privée Française, le portail des forestiers privés : <http://www.foretpriveefrancaise.com/>

Centres Régionaux de la Propriété Forestière : <http://www.crfp.fr/>

Le tourisme et le sport :

Site officiel du tourisme de l'Aude Pays Cathare, une destination sud de France : <http://www.audetourisme.com/>

Pôle touristique pyrénéen - Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes : <http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/fr/pole-touristique-pyreneen/>

Sites touristiques du Pays Cathare : <http://www.payscathare.org/1-6815-Sites-touristiques.php>

Aude-en-Pyrénées : http://www.aude-pyrenees.fr/Francais/site/Office-de-Tourisme/Pratique/Office-de-Tourisme/Office-de-Tourisme_46_.html

Communauté de communes du Limouxin et Saint Hilairois - Tourisme - Patrimoine : http://www.cc-lsh.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=79&Itemid=101

Aude tourisme | Site officiel de la Communauté de Communes du Pays de Couiza : <http://www.paysdecouiza.fr/site/aude-tourisme/#more-710>

Site officiel du tourisme de l'Aude Pays Cathare, une destination sud de France : <http://www.audetourisme.com/>

Pays Corbières Minervois : <http://www.payscorbieresminervois.fr/index.php>

Fédération Française de Montagne et d'Escalade : <http://www.ffme.fr>

Fédération Française de Vol Libre : <http://federation.ffvl.fr/>

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches-espèces

Liste des fiches-espèces :

Espèce		Code Natura 2000	
Nom français	Nom latin		
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	A 0921
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	A 0914
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A 2467
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A 07210
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A 37913
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A 08416
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A 08219
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A 08022
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	A 34625
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A 22428
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	A 09531
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A 10334
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A 30237
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A 21540
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A 22943
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A 07346
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A 07449
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A 33852
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A 23655
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A 25558
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	A 07861
Vautour moine	<i>Aegyptius monachus</i>	A 07964
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	A 07767

Annexe 2 : Abréviations et acronymes

ACCA : Association communale de chasse agréée
AICA : Association intercommunale de chasse agréée
CdC : Communauté de communes
COFOR : Communes forestières françaises
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (devenue DDTM)
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
ENS : Espace naturel sensible
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE-t ou MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONF : Office national des forêts
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU)
PSG : Plan simple de gestion
SAU : Surface Agricole Utile.
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SIC et pSIC : Site d'importance communautaire et proposition de Site d'importance communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 3 : Glossaire

Aire de distribution : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB* une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Anthropique : qualifie les phénomènes qui sont provoqués ou entretenus par l'action de l'homme.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biogéographique (région/domaine) : entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales : la France est subdivisée en quatre grandes régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne.

Causse : Dans le contexte local, les causes désignent les crêtes sommitales et plateaux au sol maigre et caillouteux, à la végétation herbacée et buissonnante basse, de type méditerranéen et écorchée.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL*) : Cf Chapitre I

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Coprophage : se dit d'un animal qui se nourrit d'excréments d'autres animaux.

Cynégétique : qui se rapporte à la chasse.

Directive "Oiseaux" : Cf Chapitre I

Document d'objectifs (DOCOB) : Cf Chapitre I

Ecobuage : technique de brûlis contrôlé et étouffé de la végétation qui permet de défricher un milieu tout en favorisant la fertilisation du sol en surface par minéralisation de la matière organique.

Embroussaillement : tendance d'un milieu à se recouvrir d'une végétation touffue d'arbustes et de plantes rabougris, rameux et épineux.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) :

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

FSD / Formulaire standard de données : document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Mesures (agri- ou) agro-environnementales (MAEt) : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Ripisylve : forêt installée au bord des cours d'eau, et soumise régulièrement aux crues.

Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du DOCOB avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du DOCOB, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

ARRETE

Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 hautes Corbières (zone de protection spéciale)

NOR: DEVN0650235A

La ministre de la défense et la ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 hautes Corbières » (zone de protection spéciale FR 9112028) l'espace délimité sur les douze cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant dans le département de l'Aude :

- sur la totalité du territoire des communes suivantes : Cassaignes, Lanet, Missègre, Salza, Terroles ;
- sur une partie du territoire des communes suivantes : Albières, Alet-les-Bains, Arques, Auriac, Belcastel-et-Buc, Bouisse, Campagne-sur-Aude, Caunette-sur-Lauquet, Couiza, Coustaussa, Davejean, Dernacueillette, Espéraza, Fourtou, Félines-Termenès, Granès, Lairière, Laroque-de-Fa, Limoux, Luc-sur-Aude, Maisons, Massac, Montgaillard, Montjoi, Mouthoumet, Peyrolles, Rennes-le-Château, Rennes-les-Bains, Saint-Ferriol, Saint-Hilaire, Saint-Polycarpe, Serres, Termes, Valmigère, Vignevielle, Villardebelle, Villebazy, Véraza.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 hautes Corbières » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Aude, à la direction régionale de l'environnement de Languedoc-Roussillon ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3

La directrice des affaires juridiques au ministère de la défense et le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 25 avril 2006.

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Nelly Olin

La ministre de la défense,
Michèle Alliot-Marie

UNITE NATURA 2000

Ferme de Borde Grande
11330 LAROQUE DE FA
Tél. 04 68 70 07 54
e-mail : natura.corbieres@orange.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DE MOUTHOMET

14 rue de la Gare
11330 MOUTHOMET
Tél. 04 68 42 77 00
e-mail : cdc.mouthomet@wanadoo.fr

avec l'appui technique de :

ADHCO – CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL RURAL – CPIE DES HAUTES-CORBIERES
Association de développement des Hautes-Corbières.

23 rue de la Gare
11330 MOUTHOMET
Tél. 04 68 70 18 50
e-mail : adhco.accueil@wanadoo.fr

LPO AUDE

Ecluse de Mandirac
11100 NARBONNE
Tél. 04 68 49 12 12
e-mail : aude@lpo.fr

ONF BUREAU D'ETUDE 11/66

Résidence le Kheops
8 place des Variétés
66026 PERPIGNAN CEDEX
Tél. 04 68 35 77 24